



Table régionale de lutte contre la pauvreté

# Plan d'action régional concerté

ADOPTÉ PAR LA TREMCA

juin 2025

**ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ  
EN CHAUDIÈRE-APPALACHES 2024-2029**





## SOMMAIRE

|           |                                                               |          |
|-----------|---------------------------------------------------------------|----------|
| SECTION 1 | MISE EN CONTEXTE                                              | 3 à 5    |
| SECTION 2 | PORTRAITS - RÉGIONAL ET LOCAUX                                | 6 à 20   |
| SECTION 3 | CONSTATS RÉGIONAUX                                            | 21 à 29  |
| SECTION 4 | GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT -<br>BILANS ET APPRENTISSAGES   | 30 à 34  |
| SECTION 5 | MOBILISATION ET CONCERTATION                                  | 35 à 40  |
| SECTION 6 | 6.1 ENJEUX ET PRIORITÉS RÉGIONALES                            | 41 à 51  |
|           | 6.2 SPÉCIFICITÉS LOCALES                                      | 52 à 55  |
|           | 6.3 IDENTIFIÉS PAR LES PARTENAIRES                            | 56 à 60  |
|           | 6.4 IDENTIFIÉS PAR LES PREMIERS CONCERNÉS                     | 61 et 63 |
|           | 6.5 LIENS AVEC LES PLANIFICATIONS<br>RÉGIONALES ET NATIONALES | 64 à 69  |
| SECTION 7 | TABLEAU PLAN D'ACTION RÉGIONAL<br>CONCERTÉ 2024-2029          | 70 à 76  |
| SECTION 8 | GESTION DU FQIS                                               | 77 à 83  |
| SECTION 9 | LES COMMUNICATIONS                                            | 84 et 85 |
| ANNEXE    | LISTE DES ACRONYMES                                           | 86       |

---



**SECTION 1**

# **MISE EN CONTEXTE**

## MISE EN CONTEXTE

### 3<sup>e</sup> CYCLE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ 2024-2029 : CONTINUITÉ ET BONIFICATION

Cette mesure du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) est issue du **4<sup>e</sup> Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : Mobiliser. Accompagner. Participer. (PL4)**. Le plan présente 71 actions à portée nationale soutenues par 21 ministères et organismes.

La **bonification de l'Alliance pour la solidarité** s'appuie sur les résultats de l'évaluation gouvernementale de la précédente Alliance 2018-2024 et s'inscrit **dans la continuité**. Si elle a permis de développer une **plus grande appropriation locale** de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la poursuite propose une **mobilisation et une concertation régionales** des acteurs, qui se traduit dans un **Plan d'action régional concerté**, axé sur:

- **Une vision commune** pour des projets structurants, diversifiés, collectifs et durables
- **Une meilleure cohérence** des actions territoriales **et un arrimage avec le développement régional**, incluant le plan d'action de la Santé publique, celui de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire (OVT) et les démarches en développement social
- Une plus grande **mise en commun** des ressources humaines, matérielles et financières
- Des indicateurs de suivi sur **la concertation des acteurs et les résultats des initiatives**
- Un soutien et un accompagnement accrus **du MESS**.

La correspondance entre les initiatives soutenues et les priorités identifiées dans le plan d'action régional concerté intégreront la recommandation, dans le respect de l'autonomie de la région, des priorités nationales :

**Prévention de la pauvreté - Sécurité alimentaire - Lutte aux préjugés - Réalités des centres-villes, dont l'itinérance.**

## MISE EN CONTEXTE

### NOUVEAUTÉ DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2024-2029

Conformément aux **nouvelles propositions** identifiées par le MESS, la Chaudière-Appalaches convient de :

- **Optimiser la participation des collaborateurs, soit les directions régionales\*** du MAMH, de la Santé publique et du MESS, dans la gouvernance, la **démarche de mobilisation, la concertation locale et régionale, le déploiement et le suivi** de l'Alliance ainsi que la participation **d'autres collaborateurs** provenant d'instances et d'organisations concernées par la pauvreté et d'exclusion sociale ;
- **Favoriser la participation des personnes en situation de pauvreté\*** dans la gouvernance et dans **toutes les étapes de la démarche**. À cet effet, la **communauté de pratique d'experts et expertes de vécu** formée au cours de l'Alliance précédente (projet *Soutien à l'implication citoyenne des personnes en situation de pauvreté*) sera contributive, mais non limitative ;
- **Maintenir les projets structurants** qui font **consensus dans le milieu** et sont **conformes aux normes du FQIS\*\***. Il est également convenu de réserver un montant annuel pour de **nouveaux projets** ;
- **Optimiser l'intersectorialité et la mise en commun** des ressources humaines, matérielles et financières dans le **déploiement de l'Alliance et dans la mise en œuvre** des initiatives ;
- **Poursuivre l'utilisation du nouvel indicateur** utilisé dès mars 2024, soit le nombre de **personnes différentes directement rejointes** par les initiatives ainsi que les autres indicateurs permettant d'apprécier les résultats (*voir Annexe Indicateurs*) ;
- **Attribuer la bonification des frais de gestion** du FQIS à **la mobilisation et à la concertation régionales** en vue de favoriser la cohésion entre les objectifs et les actions de l'Alliance et des autres planifications régionales et nationales.

\* déjà présents au Plan de travail et à la Table régionale de lutte contre la pauvreté depuis 2018

\*\*notamment concernant la durée maximale des projets de 5 ans .

## MISE EN CONTEXTE

### DU PLAN DE TRAVAIL VERS UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ

De la **transition** d'un plan de travail (adopté en 2019) vers un plan d'action régional concerté **résulte une réponse concrète aux objectifs** découlant des enjeux et des priorités régionales, en adéquation avec les démarches locales en développement social dans les MRC ainsi que celles d'autres instances interpellées dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Dans un **souci de cohérence, la région propose** :

- **Une mise à jour du Plan de travail adopté en 2019**, principalement du **portrait**, des **zones de défavorisation** ainsi que des **enjeux et des priorités régionales identifiés en concertation régionale** et locales identifiées par les milieux;
- **Un plan d'action régional concerté (PARC) évolutif**, interpellant des collaborateurs ciblés et proposant des liens probants avec d'autres démarches. Le PARC identifie des **objectifs clairs, des actions et résultats attendus réalistes** ainsi que les **moyens réalisables** permettant de les atteindre. Les indicateurs de **mesure et de suivi** sont également indiqués. Le tout est représenté dans un outil sous forme de **Tableau synthèse** ;
- **Un mode de répartition du FQIS décentralisée dans les MRC** mais accordant une plus **grande part au régional que lors de l'Alliance précédente** afin de répondre à la demande d'accompagnement du régional dans les milieux locaux ;
- **Une structure de gouvernance et des modalités de fonctionnement** qui demeurent toutefois inchangées pour la première année 2024-2025, mais **à revoir au cours de l'année 2025**. soumise au MESS.

**Des modifications seront proposées au cours de l'année 2025, à la suite de l'analyse des résultats des évaluations et du bilan de l'Alliance précédente. Cet exercice régional concerté débutera dès le printemps 2025 et la proposition éventuellement révisée de la gouvernance et du fonctionnement sera transmise au MESS.**

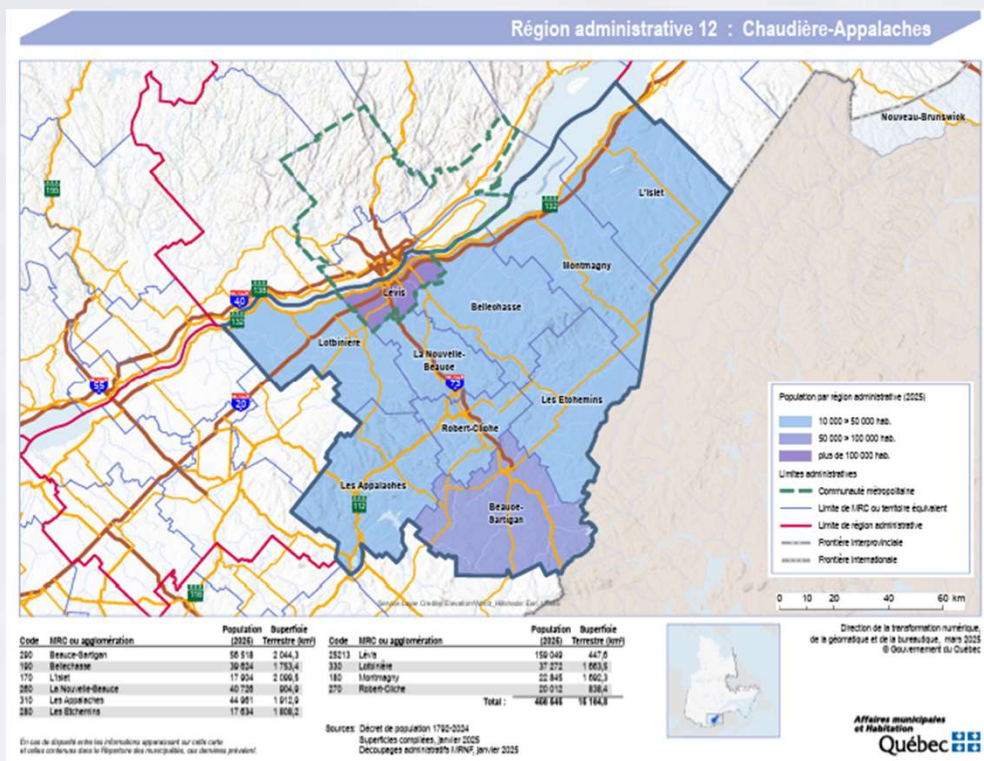


**SECTION 2**

# **PORTRAITS RÉGIONAL ET LOCAUX**

# PORTRAIT RÉGIONAL

## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE (comparatif 2016 - PAGIEPS)



La Chaudière-Appalaches devrait encore connaître une croissance de sa population au cours des prochaines années

La région administrative de la Chaudière-Appalaches est constituée de 9 municipalités régionales de comté (MRC) et de la ville de Lévis, soit **10 territoires aux réalités diversifiées et aux tendances variées.**

La région comptait au 1<sup>e</sup> janvier 2025 une **population en hausse**, de **448 665 habitants** contre 426 130 en 2016. C'est là encore la 2<sup>e</sup> région où l'on compte le plus de municipalités au Québec. La population est répartie en 136 municipalités dont 5 seulement comptent plus de 10 000 habitants.

On note une **diminution de la population qui vit en zone rurale**, soit **41,9%** contre 44,3% en 2016. La **ville de Lévis** représente toujours plus du **tiers de la population** et elle connaît la **plus grande augmentation** par rapport à 2016.

| Villes         | Population 2016 | Population 2023 |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Lévis          | 145 584         | 156 114         |
| Saint-Georges  | 32 728          | 33 699          |
| Thetford Mines | 25 578          | 26 686          |
| Sainte-Marie   | 13 848          | 13 425          |
| Montmagny      | 11 260          | 10 997          |

Source: <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/chaudiere-appalaches/portrait-regional>

### PRÉSENTATION EN TERMES DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE

Considérant que la défavorisation matérielle et sociale est un déterminant majeur de la santé, **soutenir les personnes vivant en contexte de défavorisation est une mesure de base pour assurer leur autonomie et leur qualité de vie**. Les leviers pour agir aux sources du problème de la défavorisation et de la qualité de vie sont entre les mains de plusieurs partenaires et nécessitent une intervention intersectorielle et concertée, de même qu'une bonne connaissance des milieux et des facteurs de défavorisation matérielle et sociale.

Ainsi, les données socioéconomiques présentées ci-après ont été sélectionnées pour leurs **relations avec la vulnérabilité matérielle et sociale** des territoires et leurs **liens avec les enjeux et problématiques** relevés par le milieu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale.

Le **recoupement des données** de l'ISQ, de Statistique Canada, du Recensement de 2021 et de l'Institut national de santé publique (INSPQ) est à la base de la **Caractérisation des communautés locales de Chaudière-Appalaches du CISSSCA**. Il représente un **outil précieux afin de mieux connaître nos milieux et de contribuer à leur amélioration**. Cette démarche vise ultimement à améliorer les conditions de vie et la santé dans les MRC de la région en s'appuyant sur une connaissance fine de celles-ci. C'est pourquoi la **Section Portrait du présent PARC**, présente les éléments tirés principalement de la 4<sup>e</sup> [Caractérisation des communautés locales - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches](#).

**Les cartes reproduites représentent visuellement les zones de défavorisation à cibler par les initiatives du présent Plan d'action, où les besoins sont les plus pressants.**

# PORTRAIT RÉGIONAL

## INDICATEURS DE LA DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE

| Défavorisation matérielle                                                        |                                                               | Défavorisation sociale                                                            |                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
|  | Proportion de la population sans emploi                       |  | Proportion de la population vivant seule              |
|  | Proportion de la population sans diplôme d'études secondaires |  | Proportion de familles monoparentales                 |
|  | Revenu moyen                                                  |  | Proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves |

**PLUTÔT QUE DE MUNICIPALITÉ,  
ON PARLE DE COMMUNAUTÉ LOCALE**



**Les communautés locales** sont des territoires géographiques regroupant des résidents ayant un sentiment d'appartenance et partageant des affinités. Elles ont été identifiées lors de consultations auprès d'acteurs locaux, incluant des professionnels du CISSS de Chaudière-Appalaches, des représentants municipaux, des organismes communautaires, des citoyens et des membres actifs de la communauté. En Chaudière-Appalaches il y a 236 communautés locales réparties dans les neuf MRC et la Ville de Lévis.

# PORTRAIT RÉGIONAL

## DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE

### CHAUDIÈRE-APPALACHES : 236 communautés locales

**Défavorisées matériellement :** 40 % des communautés locales dont 20 % sont très défavorisées matériellement, surtout dans les **zones rurales** des MRC Les Etchemins (60 %), L'Islet (40 %), Montmagny (33 %), Les Appalaches (31 %), Bellechasse (24 %) et Beauce-Sartigan (23 %).

**Défavorisées socialement :** 18 % des communautés locales, dont 10 % sont très défavorisées socialement, surtout **dans les villes**, particulièrement dans les centres-villes.

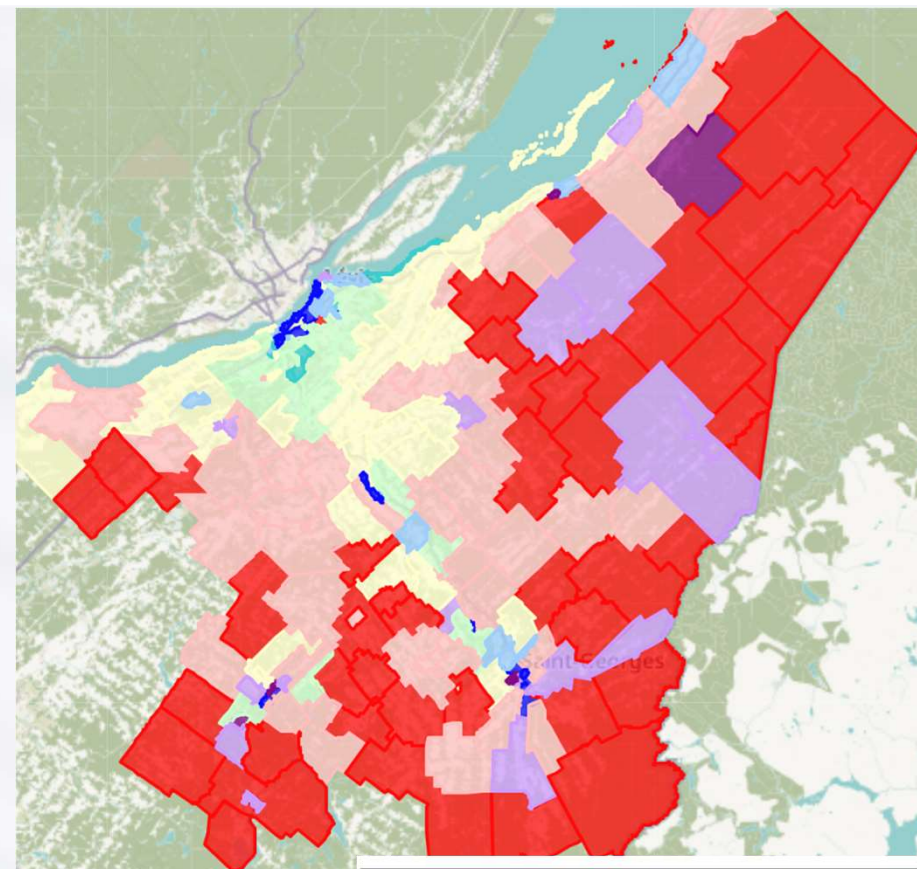
**Défavorisées matériellement et socialement :** 12 % des communautés locales, dont 4 % sont très défavorisées matériellement et socialement, soit : Les Appalaches, Beauce-Sartigan, Montmagny et L'Islet.

**Favorisées matériellement et socialement :** 12 % des communautés locales, dont 3 % sont très favorisées. Les MRC présentant des communautés très favorisées matériellement et socialement sont : Lévis, La Nouvelle-Beauce et Bellechasse.

**Globalement, il y a eu peu de variation avec 2016.**

Les MRC dont certaines communautés ont connu une **baisse de catégorie** sont : Lévis, Lotbinière et Bellechasse.

Les MRC dont certaines communautés ont **monté de catégorie** sont : Montmagny, L'Islet, Lotbinière, Beauce-Centre, Les Etchemins, Les Appalaches et Bellechasse.



| Catégories de l'indice de défavorisation      |                             |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|
| Très favorisé matériellement et socialement.  |                             |
| Favorisé matériellement et socialement        |                             |
| Ni favorisé, ni défavorisé                    |                             |
| Défavorisé matériellement                     | Défavorisé socialement      |
| Très défavorisé matériellement                | Très défavorisé socialement |
| Défavorisé matériellement et socialement      |                             |
| Très défavorisé matériellement et socialement |                             |

Infographie Beauce-Sartigan - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches

# PORTRAIT LOCAL

## BEAUCE-CENTRE - - FAITS SAILLANTS EN LIEN AVEC LA RÉGION

**Démographie** : 19 255 personnes, représentant 4,42% de la population de la région. La MRC se distingue par une **croissance** de la population depuis 2016.

**Revenu et pauvreté** : Revenu médian de **35 600 \$**, plus faible que celui dans la région. Le taux de pauvreté (MPC) est 3,7 %, semblable à celui de la région (3,9 %).

**Faible scolarité chez les 25 ans et plus** : **23,1 %** n'ont aucun diplôme, une proportion plus élevée de faible scolarité que la région (17,8%)..

**Personnes sans emploi, 25 à 64 ans** : **16,6 %**, contre (18,7%) dans la région

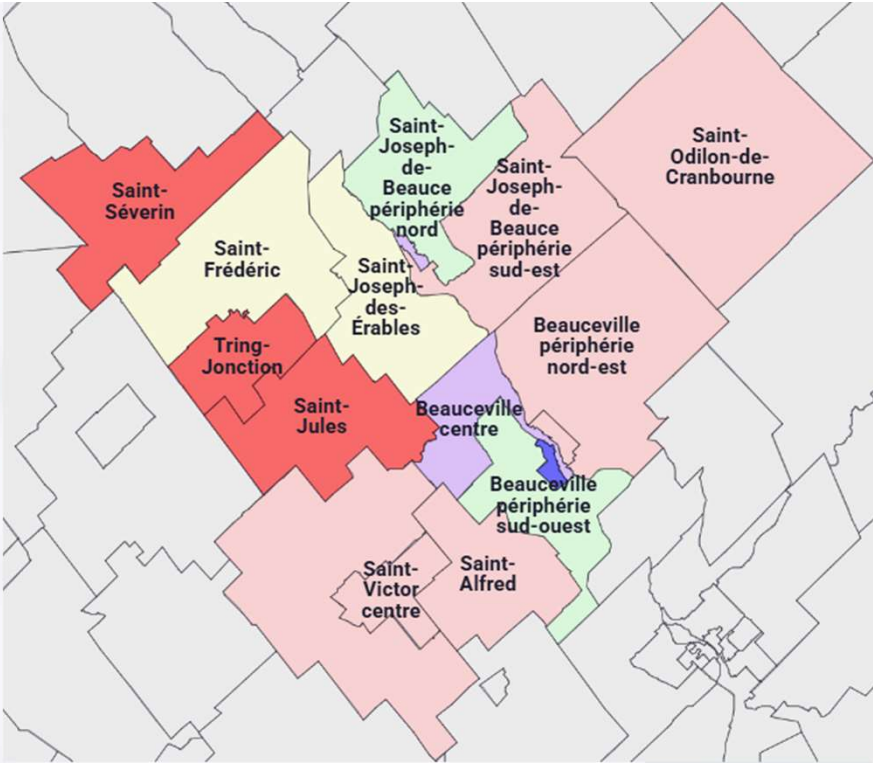
**Logement inadéquat** : **1,8 %** ce qui est inférieur à la région (3%). 2 communautés locales présentent une proportion plus élevée de ménages habitant des logements inadéquats.

**Familles** : **Revenu médian 79 000 \$** par année, inférieur à celui de la région (83 000 \$). La proportion de familles monoparentales de 13,0 % semblable à celle de la région (13,0 %).

**Jeunes de 0 à 24 ans** : **27,6%**, semblable à celle de la région (26,2 %) et en décroissance depuis 2016.

**Aînés** : **23,3%**, identique à celui de la région (23,3 %). Revenu moyen de 33 600 \$, inférieur à celui de la région (36 400 \$). Proportion de 26 % d'aînés vivant seuls, un peu moins élevée que celle de la région (28,3 %).

Ce territoire, principalement rural, rencontre des défis d'accessibilité aux services, avec une forte demande en aide alimentaire et en logements abordables. La concertation locale, animée par le GRAP, mobilise les partenaires pour y répondre, tout en nécessitant un renforcement pour structurer davantage les actions collectives. Consultation mars 2025



CARACTÉRISATION DES COMMUNAUTÉS ,2024 - CISSSCA

| Catégories de l'indice de défavorisation      |                             |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|
| Très favorisé matériellement et socialement.  |                             |
| Favorisé matériellement et socialement        |                             |
| Ni favorisé, ni défavorisé                    |                             |
| Défavorisé matériellement                     | Défavorisé socialement      |
| Très défavorisé matériellement                | Très défavorisé socialement |
| Défavorisé matériellement et socialement      |                             |
| Très défavorisé matériellement et socialement |                             |

Infographie Beauce-Sartigan - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches

# PORTRAIT LOCAL

## BEAUCE SARTIGAN - FAITS SAILLANTS EN LIEN AVEC LA RÉGION

**Démographie** : 53 385 personnes, représentant 12,3 % de la population de la région. Dans la MRC, 4 communautés locales se distinguent par une **décroissance** plus importante.

**Revenu et pauvreté** : Revenu médian de 35 200 \$, plus faible que celui dans la région (37 200 \$). Le taux de pauvreté (MPC) est 4,7 %, supérieur à celui de la région (3,9 %). Le tiers des communautés locales présente un **taux de pauvreté élevé**.

**Faible scolarité chez les 25 ans et plus** : 24,1 % n'ont aucun diplôme et près de la moitié des communautés locales affichent une proportion élevée de faible scolarité.

**Personnes sans emploi, 25 à 64 ans** : 20,1 %, plus élevée que dans la région (18,7 %)

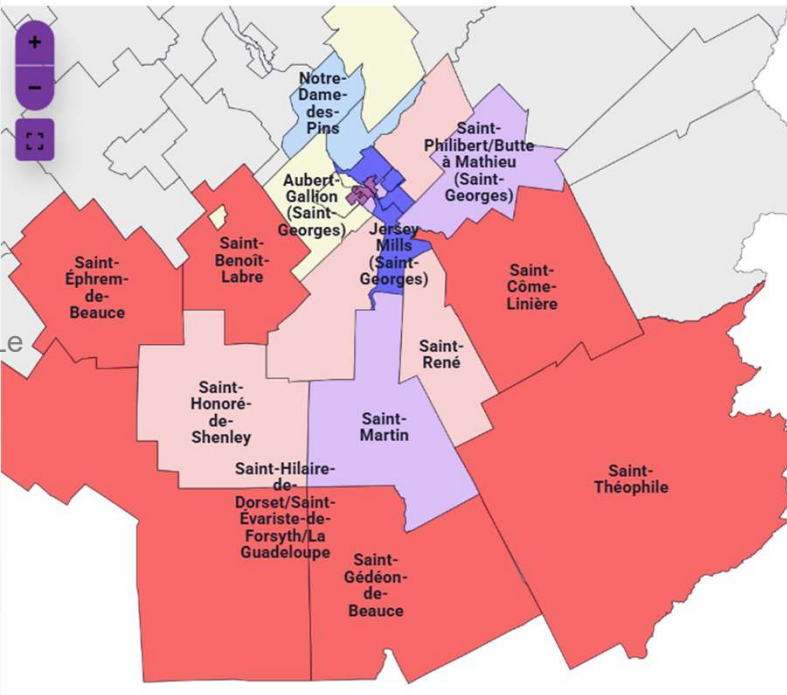
**Logement inadéquat** : 2,9 % le population, ce qui est similaire à la région. 8 communautés locales présentent une proportion élevée de ménages habitant des **logements inadéquats**.

**Familles** : Revenu médian 79 000 \$ par année, ce qui est inférieur à celui de la région (83 000 \$). La proportion de **familles monoparentales** de 14,5 %, supérieure à celle de la région (13,0 %).

**Jeunes de 0 à 24 ans** : 27,1 %, légèrement plus élevée que celle de la région (26,2 %), mais en diminution depuis 2016 .

**Aînés** : 22,2%, inférieur à celle de la région (23,3 %). Revenu moyen de 33 520 \$, inférieur à celui de la région (36 400 \$). Proportion de 32,1 % d'aînés vivant seuls, plus élevée que celle de la région (28,3 %).

En termes de la mobilisation, le réseau de soutien collectif est pleinement développé en Beauce-Sartigan et les communautés travaillent ensemble de manière solidaire afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens..La MRC dispose d'un portrait sur trois enjeux spécifiques. La concertation, portée par CollaborAction et le Regroupement des tables de concertation, est active mais limitée par un manque de ressources. Plusieurs projets offrent des perspectives d'action pour les années à venir. Consultation mars 2025



| Catégories de l'indice de défavorisation      |                             |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|
| Très favorisé matériellement et socialement.  |                             |
| Favorisé matériellement et socialement        |                             |
| Ni favorisé, ni défavorisé                    |                             |
| Défavorisé matériellement                     | Défavorisé socialement      |
| Très défavorisé matériellement                | Très défavorisé socialement |
| Défavorisé matériellement et socialement      |                             |
| Très défavorisé matériellement et socialement |                             |

RAP\_4e\_Caracterisation\_Beauce-Sartigan\_2025-02-24.pdf

# PORTRAIT LOCAL

## BELLECHASSE - FAITS SAILLANTS EN LIEN AVEC LA RÉGION

**Démographie** : 38 000 personnes, représentant 9 % de la population de la région. Dans la MRC, 4 communautés locales se distinguent par une **décroissance** plus importante.

**Revenu et pauvreté** : Revenu médian de 37 200 \$, **semblable à celui dans la région** (37 200 \$). Le taux de pauvreté (MPC) est 3,3 %, inférieur à celui de la région (3,9 %).

**Faible scolarité chez les 25 ans et plus** : 19,1 % **n'ont aucun diplôme**, une proportion plus élevée de faible scolarité que la région.

**Personnes sans emploi chez les 25 à 64 ans** : 18,5 %, **similaire à celle dans la région**

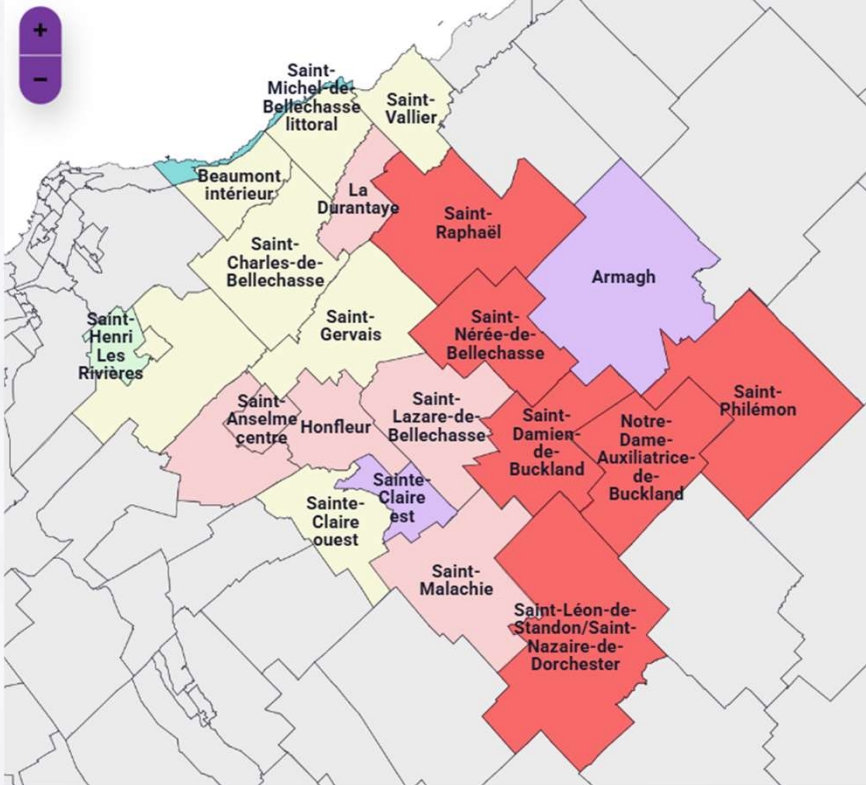
**Logement inadéquat** : 3,3 % ce qui est similaire à la région (3%). 11 communautés locales présentent une proportion plus élevée de ménages habitant des logements inadéquats.

**Familles** : **Revenu médian 82 000 \$ par année, semblable à celui de la région** (83 000 \$). La proportion de familles monoparentales de 11,6,%, inférieure à celle de la région (13,0 %).

**Jeunes de 0 à 24 ans** : 26,7 %, semblable à celle de la région (26,2 %), mais en croissance depuis 2016.

**Aînés** : 23,3 %, identique à celle de la région (23,3 %). Revenu moyen de 36 400 \$, identique à celui de la région (36 400 \$). Proportion de 24,7 % d'aînés vivant seuls, moins élevée que celle de la région (28,3 %).

Bellechasse fait face à des défis liés au logement, à la sécurité alimentaire et à l'accessibilité aux services. La concertation locale, portée par la Table Action Solidarité Bellechasse, bénéficie d'une bonne mobilisation, mais nécessite un meilleur arrimage avec les initiatives régionales. Consultation mars 2025



| Catégories de l'indice de défavorisation      |                             |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|
| Très favorisé matériellement et socialement.  |                             |
| Favorisé matériellement et socialement        |                             |
| Ni favorisé, ni défavorisé                    |                             |
| Défavorisé matériellement                     | Défavorisé socialement      |
| Très défavorisé matériellement                | Très défavorisé socialement |
| Défavorisé matériellement et socialement      |                             |
| Très défavorisé matériellement et socialement |                             |

Infographie Beauce-Sartigan - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches

# PORTRAIT LOCAL

## LA NOUVELLE-BEAUCE - FAITS SAILLANTS EN LIEN AVEC LA RÉGION

**Démographie** : 37 985 personnes, représentant 8,8 % de la population de la région. La MRC se distingue par une **croissance** de la population depuis 2016.

**Revenu et pauvreté** : Revenu médian de **36 800 \$**, inférieur à celui dans la région (37 200 \$). Le taux de pauvreté (MPC) est 2,9 %, inférieur aussi (3,9 %).

**Faible scolarité chez les 25 ans et plus** : **15,9 % n'ont aucun diplôme**, une proportion plus élevée de faible scolarité que la région (17,8%)..

**Personnes sans emploi, 25 à 64 ans** : **14,6 %**, contre (18,7%) dans la région

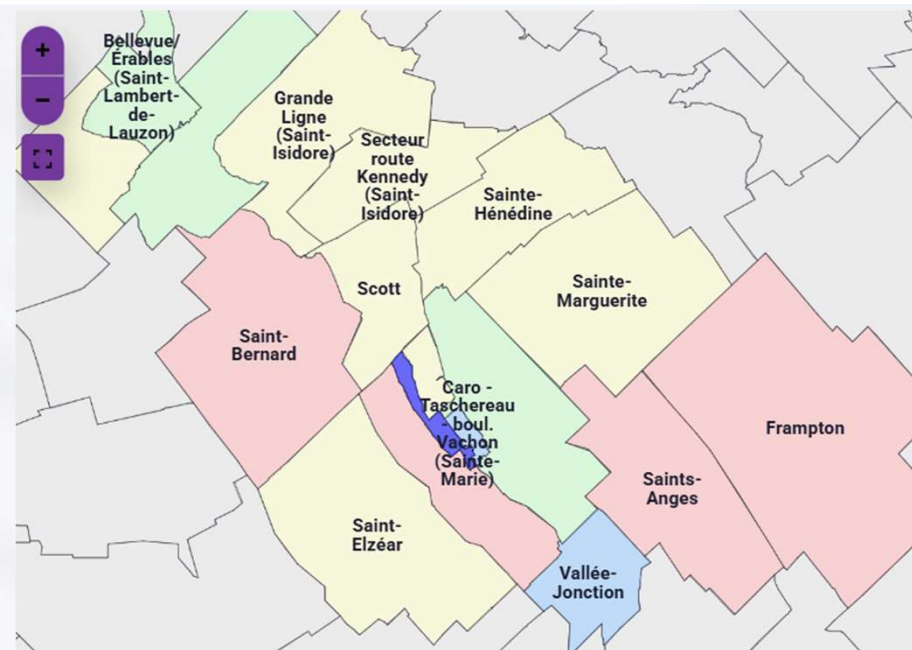
**Logement inadéquat** : **1,4 %**, ce qui est similaire à la région (3%). Les communautés locales présentent une proportion très faible ou nulle de ménages habitant des logements inadéquats.

**Familles** : **Revenu médian 87 000 \$ par année, semblable à celui de la région** (83 000 \$). La proportion de familles monoparentales de 12,7%, inférieure à celle de la région (13,0 %).

**Jeunes de 0 à 24 ans** : **29,5 %**, supérieure à celle de la région (26,2 %), mais en croissance depuis 2016.

**Aînés** : **19,2 %**, inférieur à celle de la région (23,3 %). Revenu moyen de 33 520 \$, inférieur à celui de la région (36 400 \$). Proportion de 32,1 % d'aînés vivant seuls, plus élevée que celle de la région (28,3 %).

La Nouvelle-Beauce présente plusieurs problématiques et priorités identifiées, notamment en matière de logement, d'accès aux services et de santé mentale. La concertation locale, portée par le Collectif en développement social, exprime le besoin de s'arrimer avec le conseil des maires et de disposer de données et analyses pour une meilleure compréhension des besoins locaux. Consultation mars 2025



| Catégories de l'indice de défavorisation      |                             |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|
| Très favorisé matériellement et socialement.  |                             |
| Favorisé matériellement et socialement        |                             |
| Ni favorisé, ni défavorisé                    |                             |
| Défavorisé matériellement                     | Défavorisé socialement      |
| Très défavorisé matériellement                | Très défavorisé socialement |
| Défavorisé matériellement et socialement      |                             |
| Très défavorisé matériellement et socialement |                             |

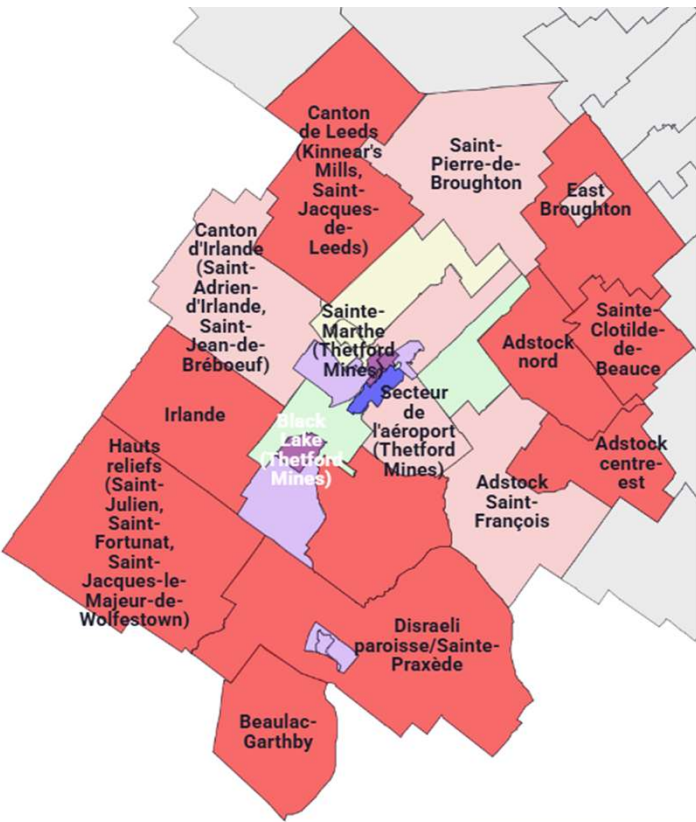
Infographie Beauce-Sartigan - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches

# PORTRAIT LOCAL

## LES APPALACHES - FAITS SAILLANTS EN LIEN AVEC LA RÉGION

- Démographie** : 43 410 personnes, représentant 10 % de la population de la région. La MRC se distingue par une **croissance** de la population depuis 2016..
- Revenu et pauvreté** : Revenu médian de **32 400 \$**, inférieur à celui dans la région (37 200 \$). Le taux de pauvreté (MPC) est 5,2 %, supérieur à celui de la région (3,9 %).
- Faible scolarité chez les 25 ans et plus** : **21,2 %** n'ont aucun diplôme, une proportion plus élevée de faible scolarité que la région (17,8%)..
- Personnes sans emploi, 25 à 64 ans** : **24,8 %**, contre (18,7%) dans la région
- Logement inadéquat** : **2,1 %** ce qui est inférieur à la région (3%). 3 communautés locales présentent une proportion élevée de ménages habitant des logements inadéquats.
- Familles** : **Revenu médian 71 500 \$** par année, inférieur à celui de la région (83 000 \$). La proportion de familles monoparentales de 13,0%, identique à celle de la région (13,0 %).
- Jeunes de 0 à 24 ans** : **22,3%**, inférieur au pourcentage de la région (26,2 %), mais en croissance depuis 2016.
- Aînés** :**31,1%**, supérieur à celle de la région (23,3 %). Revenu moyen de 33 200 \$, inférieur à celui de la région (36 400 \$). Proportion de 30,2 % d'aînés vivant seuls, plus élevée que celle de la région (28,3 %).

Les Appalaches identifient plusieurs enjeux et priorités, notamment l'accès aux services, la précarité économique et l'isolement social. La concertation locale, bien que présente, souffre d'un faible niveau de satisfaction et de ressources limitées, compliquant la mise en place d'actions concertées. Un meilleur arrimage entre les initiatives locales et régionales, ainsi qu'un renforcement des capacités de concertation, sont essentiels pour répondre efficacement aux défis de ce territoire. Consultation mars 2025



| Catégories de l'indice de défavorisation      |                             |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|
| Très favorisé matériellement et socialement.  |                             |
| Favorisé matériellement et socialement        |                             |
| Ni favorisé, ni défavorisé                    |                             |
| Défavorisé matériellement                     | Défavorisé socialement      |
| Très défavorisé matériellement                | Très défavorisé socialement |
| Défavorisé matériellement et socialement      |                             |
| Très défavorisé matériellement et socialement |                             |

Infographie Beauce-Sartigan - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches

# PORTRAIT LOCAL

## LES ETCHEMINS - FAITS SAILLANTS EN LIEN AVEC LA RÉGION

**Démographie** : 16 935 personnes, représentant 3,9 % de la population de la région. La MRC se distingue par une **croissance** de la population depuis 2016.

**Revenu et pauvreté** : Revenu médian de **32 400 \$**, inférieur à celui dans la région (37 200 \$). Le taux de pauvreté (MPC) est 5,4 %, supérieur à celui de la région (3,9 %).

**Faible scolarité chez les 25 ans et plus** : **29,1 %** n'ont aucun diplôme, une proportion plus élevée de faible scolarité que la région (17,8%)..

**Personnes sans emploi, 25 à 64 ans** : **26,1 %**, contre (18,7%) dans la région

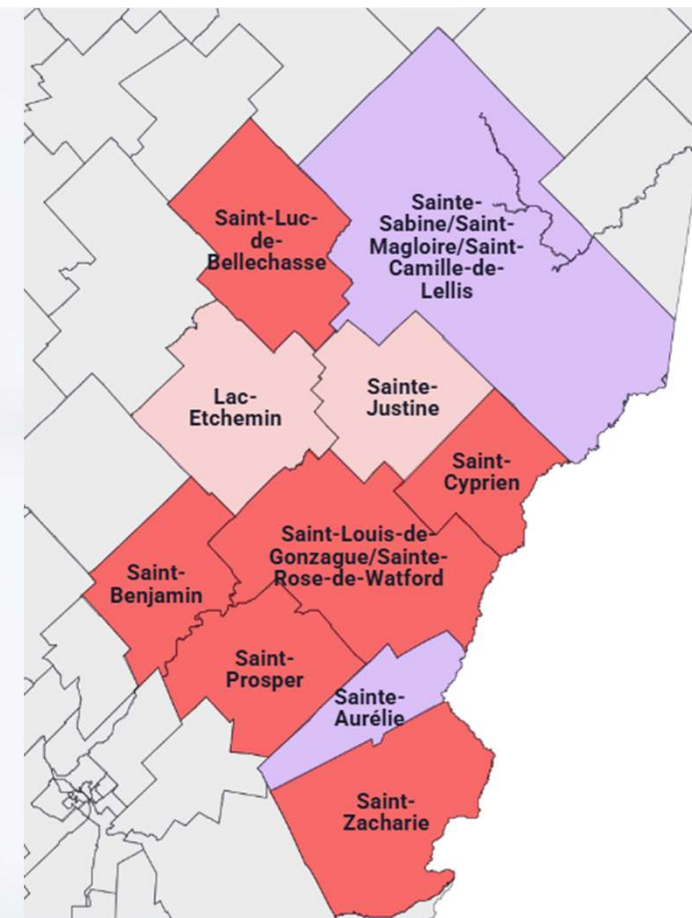
**Logement inadéquat** : **3,3 %** ce qui est semblable à la région (3%). La moitié des communautés locales présentent une proportion plus élevée de ménages habitant des logements inadéquats.

**Familles** : **Revenu médian 72 500 \$** par année, inférieur à celui de la région (83 000 \$). La proportion de familles monoparentales de 11,5%, inférieure à celle de la région (13,0 %).

**Jeunes de 0 à 24 ans** : **22,9%**, supérieure à celle de la région (26,2 %), mais en décroissance depuis 2016.

**Aînés** : **23,3%**, identique à celle de la région (23,3 %). Revenu moyen de 31 600 \$, inférieur à celui de la région (36 400 \$). Proportion de 27,4 % d'aînés vivant seuls, moins élevée que celle de la région (28,3 %).

Les Etchemins font face à des défis en logement, transport et de sécurité alimentaire et demeurent sans structure de concertation locale. Le renforcement de la gouvernance locale, l'amélioration des données et analyses ainsi que le leadership local sont des besoins prioritaires pour mieux comprendre et répondre aux enjeux du territoire. Consultation mars 2025



|                                               |                             |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|
| Très favorisé matériellement et socialement.  |                             |
| Favorisé matériellement et socialement        |                             |
| Ni favorisé, ni défavorisé                    |                             |
| Défavorisé matériellement                     | Défavorisé socialement      |
| Très défavorisé matériellement                | Très défavorisé socialement |
| Défavorisé matériellement et socialement      |                             |
| Très défavorisé matériellement et socialement |                             |

Infographie Beauce-Sartigan - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches

# PORTRAIT LOCAL

## LÉVIS - FAITS SAILLANTS EN LIEN AVEC LA RÉGION

**Démographie** : 149 685 personnes, représentant 34,5 % de la population de la région. La MRC se distingue par la **plus forte croissance** de la population depuis 2016.

**Revenu et pauvreté** : Revenu médian de **41 200 \$**, supérieur à celui dans la région (37 200 \$). Le taux de pauvreté (MPC) est 3,4 %, inférieur à celui de la région (3,9 %).

**Faible scolarité chez les 25 ans et plus** : **9,6 %** n'ont aucun diplôme, une proportion moins élevée de faible scolarité que la région (17,8%)..

**Personnes sans emploi, 25 à 64 ans** : **16,3 %**, contre (18,7%) dans la région

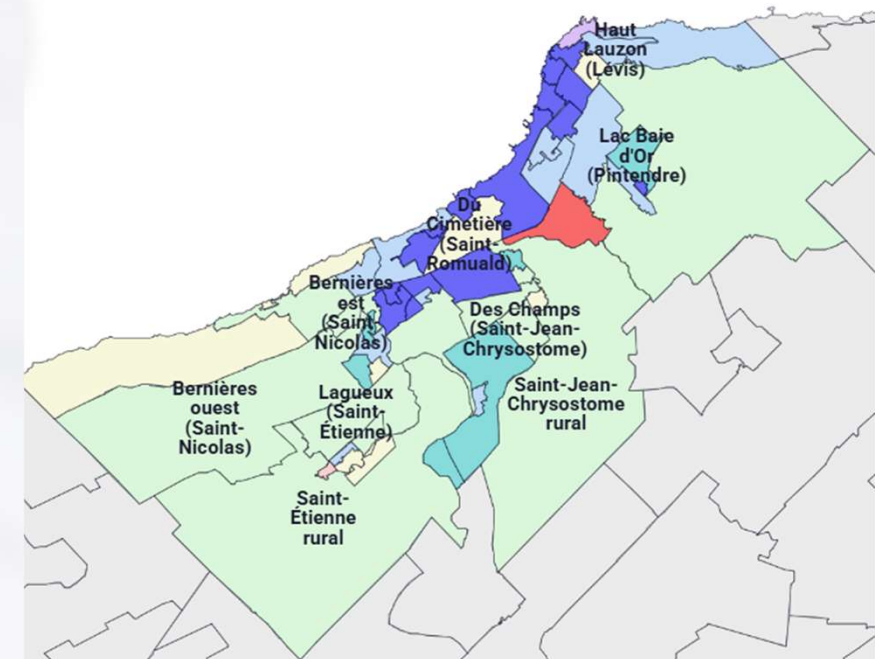
**Logement inadéquat** : **3,6 %** ce qui est plus élevé que dans la région (3%). La moitié des communautés locales présentent une proportion plus élevée de ménages habitant des logements inadéquats.

**Familles** : **Revenu médian 92 000 \$** par année, supérieur à celui de la région (83 000 \$). La proportion de familles monoparentales de 13,4% est similaire à celle de la région (13,0 %).

**Jeunes de 0 à 24 ans** : **27,2%**, supérieure à celle de la région (26,2 %), La population de jeunes diminue depuis 2016, avec un taux de décroissance de 0,8 %, ce qui est similaire à la décroissance dans la région (0,5 %).

**Aînés** : **21,2%**, inférieur à celui de la région (23,3 %). Revenu moyen de 42 560 \$, supérieur à celui observé dans la région (36 400 \$). Proportion de 27,4 % d'aînés vivant seuls, moins élevée que celle de la région (28,3 %).

Lévis fait face à des défis en logement, itinérance et insécurité alimentaire, accentués par la précarité des travailleurs et des personnes immigrantes. Sa concertation locale, très bien structurée, se distingue par son efficacité. Le renforcement des ressources et de la cohérence régionale reste essentiel pour répondre aux besoins croissants. Consultation mars 2025



| Catégories de l'indice de défavorisation      |                             |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|
| Très favorisé matériellement et socialement.  |                             |
| Favorisé matériellement et socialement        |                             |
| Ni favorisé, ni défavorisé                    |                             |
| Défavorisé matériellement                     | Défavorisé socialement      |
| Très défavorisé matériellement                | Très défavorisé socialement |
| Défavorisé matériellement et socialement      |                             |
| Très défavorisé matériellement et socialement |                             |

Infographie Beauce-Sartigan - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches

# PORTRAIT LOCAL

## L'ISLET - FAITS SAILLANTS EN LIEN AVEC LA RÉGION

**Démographie** : 17 600 personnes, représentant 4,1 % de la population de la région. La MRC se distingue par une **décroissance** de la population depuis 2016.

**Revenu et pauvreté** : Revenu médian de **37 200 \$**, identique à celui dans la région. Le taux de pauvreté (MPC) est 4,2 %, supérieur à celui de la région (3,9 %).

**Faible scolarité chez les 25 ans et plus** : **9,6 %** n'ont aucun diplôme, une proportion moins élevée de faible scolarité que la région (17,8%)..

**Personnes sans emploi, 25 à 64 ans** : **23,7 %**, contre (18,7%) dans la région

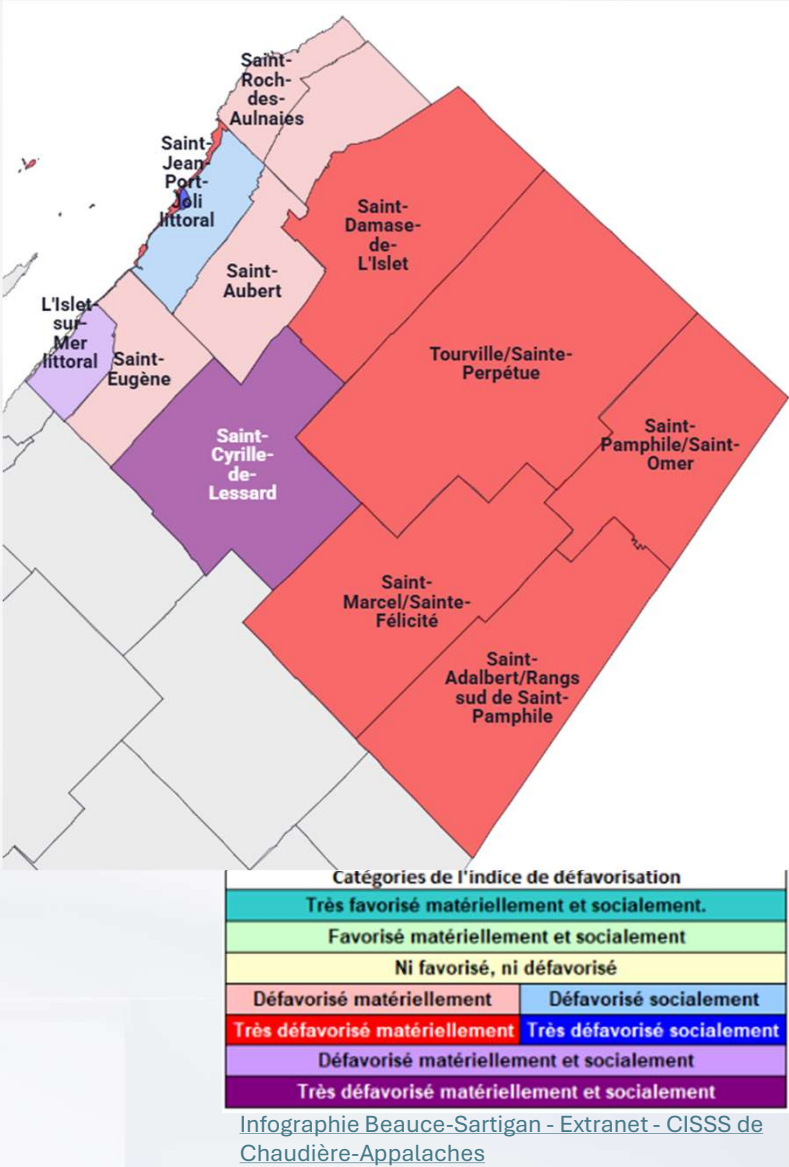
**Logement inadéquat** : **3,7 %** ce qui est plus élevé que dans la région (3%). Le tiers des communautés locales présentent une proportion plus élevée de ménages habitant des logements inadéquats.

**Familles** : **Revenu médian 72 000 \$** par année, supérieur à celui de la région (83 000 \$). La proportion de familles monoparentales de 13,2% semblable à celle de la région (13,0 %).

**Jeunes de 0 à 24 ans** : **21,7%**, inférieur à celle de la région (26,2 %), mais en croissance depuis 2016.

**Aînés** : **29,6%**, supérieur à celui de la région (23,3 %). Revenu moyen de 31 760 \$, inférieur à celui de la région (36 400 \$). Proportion de 29,4 % d'aînés vivant seuls, un peu plus élevée que celle de la région (28,3 %).

L'Islet fait face à des défis liés à la dévitalisation, à l'éloignement géographiqueet à un faible taux de diplomation. La concertation locale, bien structurée, cherche à mieux arrimer ses actions aux initiatives régionales.. Consultation mars 2025



# PORTRAIT LOCAL

## LOTBINIÈRE - FAITS SAILLANTS EN LIEN AVEC LA RÉGION

**Démographie** : 34 585 personnes, représentant 8,0% de la population de la région. La MRC se distingue par une **décroissance** de la population depuis 2016.

**Revenu et pauvreté** : Revenu médian de **36 800 \$**, semblable à celui dans la région. Le taux de pauvreté (MPC) est 3,8 %, semblable à celui de la région (3,9 %).

**Faible scolarité chez les 25 ans et plus** : **20,3 %** n'ont aucun diplôme, une proportion plus élevée de faible scolarité que la région (17,8%)..

**Personnes sans emploi, 25 à 64 ans** : **17,0 %**, contre (18,7%) dans la région

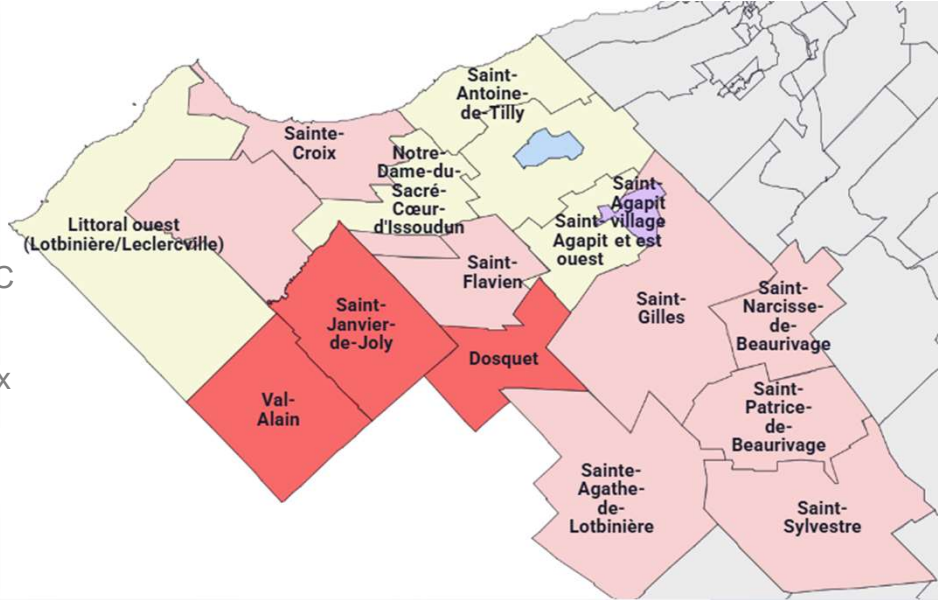
**Logement inadéquat** : **2,8 %** ce qui est semblable à la région (3%). 7 communautés locales présentent une proportion plus élevée de ménages habitant des logements inadéquats.

**Familles** : **Revenu médian 81 000 \$** par année, inférieur à celui de la région (83 000 \$). La proportion de familles monoparentales de 11,4% inférieure à celle de la région (13,0 %).

**Jeunes de 0 à 24 ans** : **27,6%**, supérieur à celle de la région (26,2 %) et en croissance depuis 2016.

**Aînés** : **20,4%**, inférieur à celui de la région (23,3 %). Revenu moyen de 35 400 \$, inférieur à celui de la région (36 400 \$). Proportion de 26,8 % d'aînés vivant seuls, un peu plus faible que celle de la région (28,3 %).

Lotbinière identifie huit priorités locales. La concertation locale, portée par le GRAP, est bien établie mais elle a besoin de ressources dédiées et d'une participation renforcée des partenaires. Consultation mars 2025



| Catégories de l'indice de défavorisation      |                             |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|
| Très favorisé matériellement et socialement.  |                             |
| Favorisé matériellement et socialement        |                             |
| Ni favorisé, ni défavorisé                    |                             |
| Défavorisé matériellement                     | Défavorisé socialement      |
| Très défavorisé matériellement                | Très défavorisé socialement |
| Défavorisé matériellement et socialement      |                             |
| Très défavorisé matériellement et socialement |                             |

Infographie Beauce-Sartigan - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches

# PORTRAIT LOCAL

## MONTMAGNY - FAITS SAILLANTS EN LIEN AVEC LA RÉGION

**Démographie** : 22 485 personnes, représentant 5,2% de la population de la région. La MRC se distingue par une **décroissance** de la population depuis 2016.

**Revenu et pauvreté** : Revenu médian de **32 800 \$**, inférieur à celui dans la région. Le taux de pauvreté (MPC) est 4,5 %, supérieur à celui de la région (3,9 %).

**Faible scolarité chez les 25 ans et plus** : **25 %** n'ont aucun diplôme, une proportion plus élevée de faible scolarité que la région (17,8%).

**Personnes sans emploi, 25 à 64 ans** : **23,7 %**, contre (18,7%) dans la région

**Logement inadéquat** : **4,2 %** ce qui est supérieur à la région (3%). 10 communautés locales présentent une proportion plus élevée de ménages habitant des logements inadéquats.

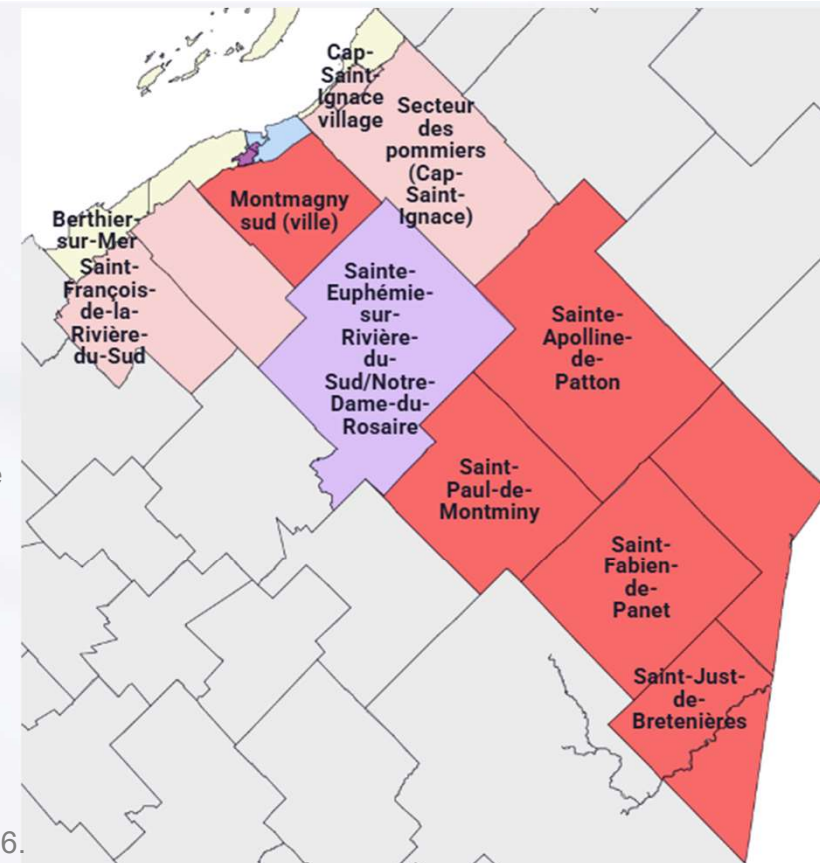
**Familles** : **Revenu médian 73 500 \$** par année, inférieur à celui de la région (83 000 \$). La proportion de familles monoparentales de 12,9% semblable à celle de la région (13,0 %).

**Jeunes de 0 à 24 ans** : **21,9%**, inférieur à celle de la région (26,2 %) et en décroissance depuis 2016.

**Aînés** : **29,5%**, supérieur à celui de la région (23,3 %). Revenu moyen de 31 600 \$, inférieur à celui de la région (36 400 \$). Proportion de 31, % aînés vivant seuls, un peu plus élevée que celle de la région (28,3 %).

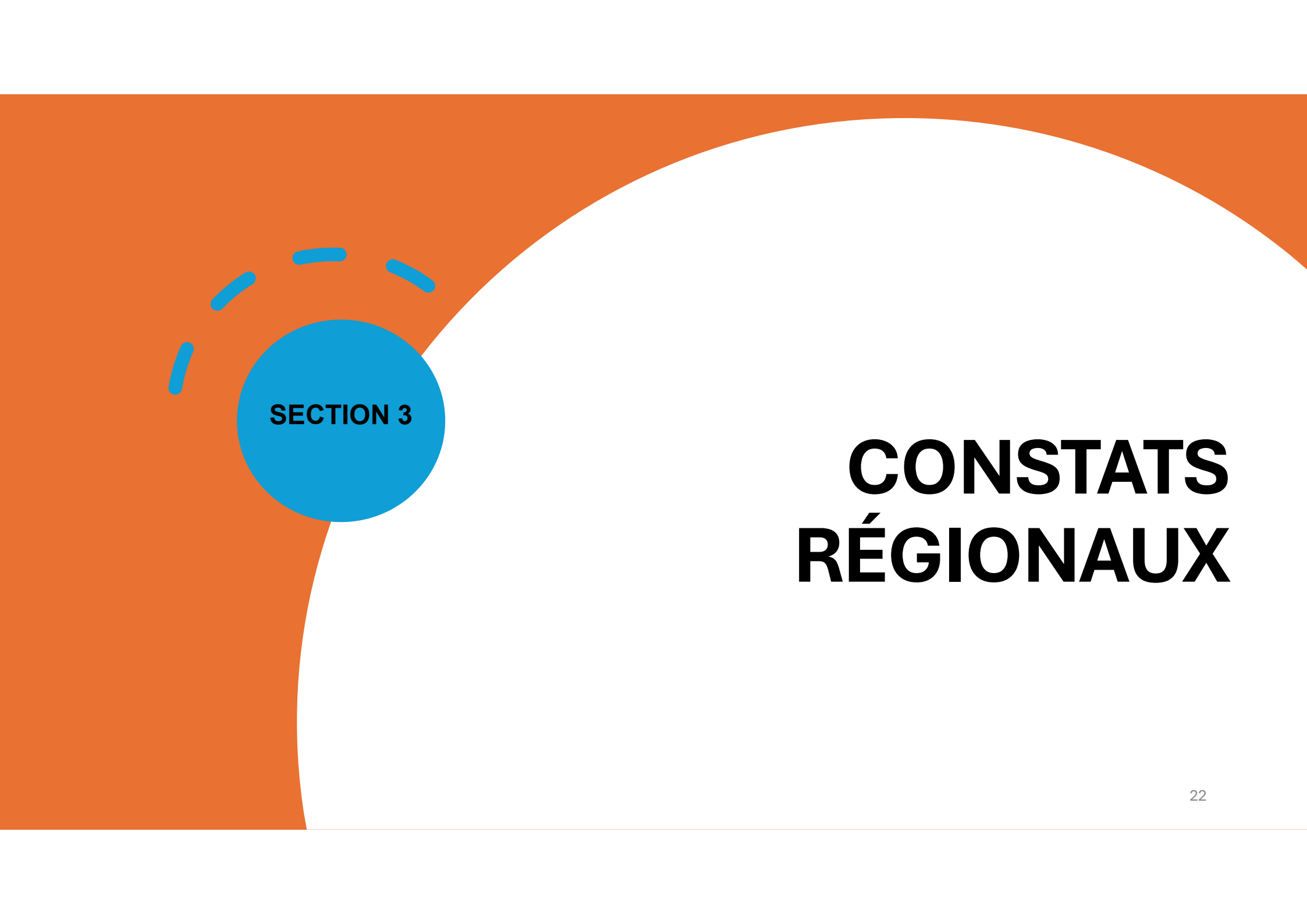
Montmagny fait face à une forte pauvreté et à un accès limité aux services, particulièrement au sud de la MRC. Les priorités locales portent sur le logement et la défense des droits. La concertation en place, bien structurée, cherche à mieux s'arrimer aux initiatives régionales.

Consultation mars 2025



| Catégories de l'indice de défavorisation      |                             |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|
| Très favorisé matériellement et socialement.  |                             |
| Favorisé matériellement et socialement        |                             |
| Ni favorisé, ni défavorisé                    |                             |
| Défavorisé matériellement                     | Défavorisé socialement      |
| Très défavorisé matériellement                | Très défavorisé socialement |
| Défavorisé matériellement et socialement      |                             |
| Très défavorisé matériellement et socialement |                             |

Infographie Beauce-Sartigan - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches



**SECTION 3**

# **CONSTATS RÉGIONAUX**

# CONSTATS RÉGIONAUX

## Le marché du travail

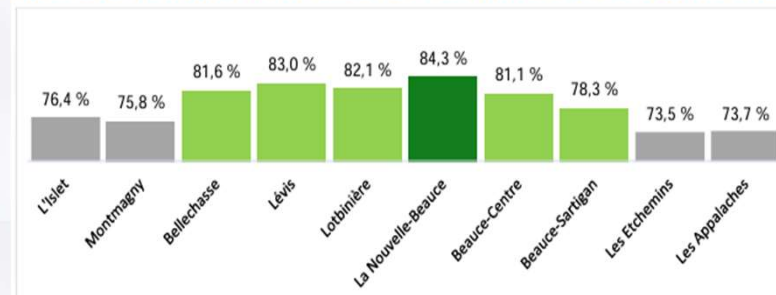
Le marché du travail de la Chaudière-Appalaches est caractérisé par le plein emploi : son **taux de chômage est parmi les plus bas historiquement (2,4 %)** et son taux d'activité (64,6 %) légèrement inférieur à celui de l'ensemble du Québec (65,0 %). La région compte 228 400 emplois, soit 5,07 % de l'emploi au Québec (7<sup>e</sup> rang en importance sur 17), répartis dans plus de 15 000 entreprises provenant de divers secteurs d'activité. Ce sont majoritairement des petites et moyennes entreprises (80 % d'entre elles ont moins de 20 employées et employés).

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2023, on **comptait en moyenne de 7 960 postes vacants** dans la région, par rapport à la même période de l'année précédente, une **variation de 35,7 %**.

## L'emploi

Le vieillissement de la population poursuit son œuvre, alors qu'il y a **plus de départs à la retraite que de jeunes entrant sur le marché de l'emploi**. Malgré un taux de chômage faible, le nombre de **postes vacants atteint des niveaux records**. De nombreux postes à pourvoir au **salaire minimum** associé à des **horaires atypiques** et des **emplois à temps partiel** font que de **plus en plus de travailleurs** ne peuvent rencontrer les augmentations récurrentes du coût de la vie et **se retrouvent en situation de pauvreté**.

GRAPHIQUE 4 : TAUX DE TRAVAILLEUSES ET DE TRAVAILLEURS DE 25-64 PAR MRC



Source : Institut de la Statistique du Québec, Taux de travailleurs âgés de 25-64 ans, données annuelles 2021.

## CONSTATS RÉGIONAUX

### Familles avec enfants

Les ménages à faible revenu ou ceux qui perçoivent leurs revenus comme **insuffisants pour répondre aux besoins de base** de leurs familles **sont plus nombreux** dans cette situation. Dans la région, ce sont **13,9 % des parents qui n'ont accès à aucune source de soutien** traditionnel, fréquemment disponible. Les parents qui ont une famille comptant plusieurs enfants sont ceux dont le réseau social semble le moins disponible. Dans la région, **27,7 % des parents vivent dans une famille ayant 3 enfants ou plus**. Au moins **7 obstacles limitent ou empêchent l'usage des services aux familles**: les coûts, les horaires, le manque de place, le manque de temps ou la difficulté de faire garder les enfants, n'en sont que quelques exemples. Il faut également souligner que **17,7 % des parents de la région ont une fréquentation rare ou peu diversifiée** des lieux publics, culturels, de loisirs ou sportifs comme les parcs, les bibliothèques, les piscines ou les terrains de sports.

<https://agirtot.org/thematiques/initiative-perspectives-parents/donnees-par-region/chaudiere-appalaches>

### Les jeunes

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (2022), la population âgée de **20 à 29 ans poursuivra une faible décroissance** entre 2021 et 2027. Par la suite, une légère hausse devrait s'amorcer. Le **taux de chômage le plus élevé se trouve chez les 16 à 29 ans. 25% d'entre eux n'ont aucune diplomation, 5% de moins toutefois qu'en 2016**. Le nombre de jeunes prestataires de la solidarité sociale, de problématiques de santé mentale, de détresse psychologique et de criminalité a peu varié depuis 2016. La DPJ Chaudière-Appalaches constate en 2024 une diminution des signalements de 2,1 %, mais, en revanche, le nombre de **signalements retenus a augmenté de 9,4 %**.

**CONSTATS**: On doit miser sur le **potentiel des familles, des parents et jeunes** de s'assurer une qualité de vie en favorisant l'accès à l'éducation, aux services de santé, au logement, au transport et à des emplois de qualité ou de soutien afin d'avoir des revenus suffisants. C'est un incontournable pour contribuer au développement et à la vitalité de nos territoires.

## CONSTATS RÉGIONAUX

### Personnes handicapées (données provinciales, Statistiques Canada 2022)

**Taux d'incapacité** : En 2022, **21,0 %** des Québécoises et Québécois de 15 ans ou plus vivant en ménage privé **ont une incapacité**. Parmi cette population, le taux d'incapacité est plus élevé chez les femmes que chez les hommes (23,6 % contre 18,2 %). **10 % des personnes avec incapacité** de 12 ans et plus font partie d'un ménage **vivant de l'insécurité alimentaire** contre 6 % des personnes sans incapacité dans cette situation. Parmi ces personnes, les **femmes sont proportionnellement plus nombreuses** que les hommes, soit 12 % chez les femmes; 8 % chez les hommes.

**Élèves** : Les élèves handicapés représentent une proportion de **4,9 % de l'ensemble des élèves** du préscolaire, primaire et secondaire à la formation générale des jeunes. En 2022, un peu plus de la moitié (53 %) de ces élèves obtiennent un **diplôme ou une qualification 7 ans après leur entrée au secondaire**, chez les élèves réguliers, ce taux est plutôt de 89 %. Parmi les élèves handicapés, 45 % fréquentent une classe ordinaire, 42 % fréquentent une classe spéciale, 10 % fréquentent une école spécialisée, 3,1 % fréquentent un autre type d'établissement (par exemple : un centre hospitalier).

**Emploi** : Parmi les personnes de 25 à 64 ans avec incapacité au Québec en 2022, **67 % occupent un emploi** comparativement à 80 % des personnes sans incapacité. Le portrait diffère selon la gravité de l'incapacité : 78 % des personnes ayant une incapacité moins grave sont en emploi vs 43 % des personnes ayant une incapacité plus grave sont en emploi.

## CONSTATS RÉGIONAUX

### Les aînés

Les aînés de 65 ans et plus représentent **24,7% en 2021 de la population**, soit une baisse par rapport à 2016. Près du quart d'entre eux **vivent dans des communautés locales plutôt ou très défavorisées; 80% des aînés vivent seuls et dans leur domicile**. Ce mode de vie peut comporter des risques pour leur santé et leur sécurité, surtout lorsqu'une situation économique difficile peut compromettre leur capacité à se nourrir ou se loger. Un manque de soutien en cas de difficulté qui pourrait être une conséquence de l'isolement ou du réseau social insuffisant. Le niveau de la littératie des aînés est aussi plus faible et en 2020, **près du quart des personnes de 65 ans n'avaient pas accès à Internet, ce qui compromet l'accès à de plus en plus de services**. Pour plusieurs, les frais associés au matériel et aux forfaits sont souvent hors de portée.

La Table régionale des aînés de Chaudière-Appalaches suggère que, plutôt de considérer l'âge comme le déterminant de la santé, on devrait plutôt **considérer les facteurs de risque liés à la perte d'autonomie** : risque de maladie chronique, risque d'incapacité et de fragilité.

« Lorsqu'on **est pauvre et qu'on a peu de soutien social**, l'espérance de vie risque d'être plus courte, **la qualité de vie, le mieux-être et la santé peuvent être grandement altérés.**»

<https://tabledesainesca.com/portrait-des-aines-2016-2021>

### Les femmes

Selon la mise à jour sur la pauvreté des femmes du RGFC, **la pauvreté des femmes est multidimensionnelle et a des répercussions sur toutes les sphères de leur vie** : personnelle, sociale, familiale, psychologique et même physique. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être touchées par les pertes d'emploi dues à la crise socio sanitaire de la COVID-19. Il y a non seulement **moins de femmes en emploi** que d'hommes, mais la **part statistique du temps partiel est deux fois plus élevée pour les femmes**. Les femmes travaillent non seulement moins d'heures que les hommes, mais elles sont également **moins payées à l'heure et à la semaine** que leurs homologues masculins. Aussi, dans la région, **plus de deux fois plus de femmes que d'hommes sont à la tête d'une famille monoparentale**.

## CONSTATS RÉGIONAUX

### Femmes et inégalités

**ITINÉRANCE:** En 2018, une étude réalisée en Chaudière-Appalaches sur les personnes en situation d'itinérance comptabilisait 152 personnes en situation d'itinérance, **dont 39,5 % étaient des femmes** (MSSS, avril 2018). De celles-ci, 52,4 % se trouvaient en **situation d'itinérance cachée** (Latimer et Bordeleau, 2019), c'est-à-dire hébergées temporairement chez des connaissances, dans un motel, dans leur voiture ou dans une maison de chambres (Latimer et Bordeleau, 2019). En 2024-2025, le CISSS de Chaudière-Appalaches consacrait près de 3 M\$ en soutien à l'itinérance.

**IMMIGRATION :** En 2021, **48,42 % de la population immigrante** en Chaudière-Appalaches était **des femmes**. Dans la plupart des MRC de la région, les hommes immigrants étaient présents en plus grand nombre, à l'exception de quelques MRC où les femmes immigrantes avaient un poids démographique plus important, soit L'Islet, Lotbinière et Montmagny. Alors que plus de **30 % des immigrantes de la région détiennent un diplôme universitaire, elles gagnent seulement 85 % du salaire moyen des femmes nées au Québec**. (Statistique Canada, 2023)

**SCOLARISATION :** En 2021 dans la région, les femmes étaient **plus diplômées** que les hommes. Dans l'ensemble de la population âgée de 25 à 64 ans en 2022, près d'une femme sur douze (8,4 %) ne détient **aucun diplôme**, ce qui est plutôt le cas de près d'un homme sur huit (12,6 %). D'autre part, **elles étaient majoritaires parmi toutes les personnes diplômées**, au niveau tant collégial qu'universitaire, à l'exception du doctorat. Elles avaient également un plus grand niveau de scolarisation (Statistique Canada, 2023).

**SITUATION FINANCIÈRE** En 2020, dans la région, **le revenu d'emploi des femmes était moindre que celui des hommes**, et ce, que l'on considère les emplois à temps plein ou à temps partiel. En moyenne, l'écart entre le revenu annuel moyen et le revenu annuel médian était beaucoup plus important chez les femmes que chez les hommes. (Statistique Canada, 2023)

**Ces constats ont des impacts** notamment sur la sécurité alimentaire, le logement, le transport et l'exclusion sociale. On gagnera à appliquer l'analyse différenciée par le sexe (ADS) dans l'évaluation et les retombées des projets afin de dégager les inégalités et des solutions de soutien.

# CONSTATS RÉGIONAUX

## Les immigrants

En 2016, la **population immigrée permanente** résidant dans la région de la Chaudière-Appalaches était 1,8 % de la population totale. Selon les données du Recensement 2021, la région de la Chaudière-Appalaches compte une proportion similaire de **femmes immigrantes (4 530) et d’hommes immigrants (4 825), totalisant 2,2 % de la population totale**. Les personnes immigrantes sont surtout concentrées dans la division de recensement qui correspond au territoire de Lévis.



Dans la région de la Chaudière-Appalaches, l’immigration, qu’elle soit permanente ou temporaire, a augmenté entre 2016 et 2021. Les personnes immigrantes représentaient 3,3 % de la population de la région et le tiers d’entre elles étaient issues de l’immigration non permanente. Comme ailleurs au Québec, **l’immigration non permanente a atteint un sommet historique en 2023**. Ainsi, en Chaudière-Appalaches, entre **2021 et 2023** : le de titulaires de permis de travail temporaire a crû de **151 %** dans le cadre du **Programme des travailleurs étrangers temporaires** et de **29 %** dans le cadre du **Programme de mobilité internationale**.

| MRC                | Nombre de personnes ayant un statut de résident permanent* | Nombre de personnes titulaires de permis temporaire |
|--------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Beauce-Centre      | 205                                                        | 335                                                 |
| Beauce-Sartigan    | 855                                                        | 1 565                                               |
| Bellechasse        | 585                                                        | 790                                                 |
| La Nouvelle-Beauce | 630                                                        | 610                                                 |
| Les Appalaches     | 660                                                        | 1 060                                               |
| Les Etchemins      | 195                                                        | 40                                                  |
| Lévis              | 5 295                                                      | 3 160                                               |
| L'Islet            | 115                                                        | 260                                                 |
| Lotbinière         | 535                                                        | 480                                                 |
| Montmagny          | 290                                                        | 340                                                 |
| Total              | 9 365                                                      | 8 660                                               |

Recensement de la population de 2021.

**Cette situation a des impacts** particulièrement sur le logement, la disponibilité et l’accès à tous les services (santé, éducation, alimentaires, sociaux) et pourrait alimenter des préjuués.

# CONSTATS RÉGIONAUX

## Les impacts de la pandémie

Les impacts de la pandémie sur l'état d'avancement des projets de l'Alliance précédente ont été **nombreux et malheureusement certains perdurent**. La région est encore marquée par un **essoufflement généralisé des organismes** dédiés à la pauvreté qui ont été sollicités par l'augmentation des besoins et l'adaptation à une réponse urgente. **L'isolement et le découragement** des personnes en situation de pauvreté ont influé fortement sur leur **état de santé mentale et sur la dépendance envers le milieu communautaire**.

### Le rétablissement doit tenir compte des apprentissages et agir en prévention sur :

- **L'isolement géographique** : la majorité de nos municipalités sont rurales, peu peuplées et très étendues. Malgré l'ingéniosité et les mesures d'adaptation des diverses organisations, plusieurs d'entre elles sont devenues pendant des mois des déserts alimentaires et de services;
- **La problématique de transport** : l'accessibilité aux commerces et aux services essentiels a été compromise; enjeux de covoiturage et du transport collectif municipal existant uniquement dans les 5 villes de Chaudière-Appalaches ;
- **La problématique de santé mentale et de détresse psychologique** des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, dues à l'isolement et à leurs conditions ;
- **L'accompagnement difficile**, dû entre autres, **au manque de bénévoles** pour l'accès aux services médicaux et au soutien psychologique ;
- **La fermeture de commerces et de services** due au manque de ressources : du personnel, des denrées et des biens ;
- **L'aggravation de la pénurie de main-d'œuvre**, tant locale que régionale;
- **Les pertes d'emploi, temporaires ou permanentes**, ont créé une **nouvelle clientèle de travailleurs** subitement en situation financière précaire et qui a dû avoir **recours aux services d'organismes communautaires**, pour les services d'aide alimentaire, de logement et de services de première nécessité.

# CONSTATS RÉGIONAUX

## Les impacts de la pandémie et gestion des risques (suite)

Des **éléments positifs** de la pandémie ont contribué à modifier l'image de la région en termes **de réponses aux besoins** et du **déploiement des services aux personnes en situation de pauvreté**.

### On doit donc continuer d'entretenir :

- **La sensibilisation de la population de la Chaudière-Appalaches** face aux difficultés que vivent les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, en **termes de préjugés**, mais aussi de **nouvelles réalités**. Par exemple, les travailleurs à faibles revenus et les chômeurs présentent un nouveau visage de la pauvreté moins anonyme, plus concret et plus visible.
- **L'émergence de solutions créatives** pour intervenir plus rapidement sur des problématiques déjà présentes avant la pandémie, particulièrement en **sécurité alimentaire**, en **santé** et en matière de **pénurie de main-d'œuvre**.
- **La capacité d'aller « vers et dans » les milieux**, avec des services mobiles, adoptés pour **aller directement dans les communautés**, joindre les personnes sur les lieux et secteurs de résidences plutôt que les accueillir et les desservir de façon centralisée.

Le **rétablissement des activités** courantes s'effectue encore avec un **ralentissement** dû au manque de main-d'œuvre et aux **très nombreux mouvements de personnel** dans plusieurs organismes et organisations. Aussi, il faudra en tenir compte dans la **gestion des risques** afin d'**assurer la relève et le transfert de connaissance dans la gouvernance, le fonctionnement, le déploiement et le suivi de la nouvelle Alliance**.



**SECTION 4**

# **GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT**

## **BILANS ET APPRENTISSAGES**

# BILAN ET APPRENTISSAGE

## Regard sur la gouvernance et le fonctionnement

L'enjeu de la mobilisation régionale a été abordé lors de la Journée de concertation de la TRLP du 10 mars 2025, mais **aucune vision commune n'a émergé à ce jour**. Si les partenaires reconnaissent l'importance d'une meilleure coordination régionale, l'adhésion à une structure plus intégrée reste à définir. Ainsi, le rôle, la gouvernance et le fonctionnement de la TRLP restent à préciser. Cet enjeu sera adressé aux acteurs lors de la démarche à venir concernant la gouvernance et le fonctionnement. Comptant sur le caractère évolutif du PARC et sur la « poursuite dans la continuité » de la mesure gouvernementale, nous proposons, comme convenu, dans ce PARC la même structure de gouvernance et les mêmes modalités de fonctionnement, avec une mesure transitoire concernant un nouveau critère: maintien de projets structurants.

### La gouvernance et le fonctionnement actuellement

- ❖ Dépôt, avis d'admissibilité aux normes FQIS, gestion administrative : [MRC des Appalaches](#)
- ❖ Analyse qualitative et sélection des projets locaux: [Comités d'analyse locaux\\*](#)
- ❖ Analyse et sélection des projets régionaux : [Table régionale de lutte contre la pauvreté\\*](#)
- ❖ Recommandation des projets aux élus municipaux: [Table des DG](#)
- ❖ Instance décisionnelle, qui adopte le PARC et les projets : [TREMCA](#)

**Le processus de dépôt, de sélection et de cheminement des initiatives est présenté en détail dans la Section 7 GESTION DU FQIS**



\*Incluant experts de vécu de la pauvreté

# BILAN ET APPRENTISSAGES

## Rencontre bilan de la Table régionale de lutte contre la pauvreté, 12 mars 2024

En mars 2024, dans le cadre du projet *Réflexion sur la régionalisation et développement social en Chaudière-Appalaches*, la **TRLP** accompagnée par le consultant externe Communagir, a entrepris une **évaluation bilan de sa démarche**.

Parallèlement, le **MESS a également réalisé l'évaluation des Alliances pour la solidarité 2018-2023**. Celle-ci a permis de mesurer les structures de gouvernance, les modalités de fonctionnement ainsi que les processus de mobilisation, de concertation et d'organisation dans la planification, le déploiement et les suivis de l'Alliance dans 7 à 10 régions.

### Les constats des deux évaluations se recoupent.

#### Points forts à maintenir selon la TRLP :

- L'appropriation de la lutte contre la pauvreté par les milieux locaux
- La reconnaissance de l'expertise du milieu communautaire
- La sélection et l'analyse des projets ainsi que la répartition de l'enveloppe FQIS dans les territoires locaux, permettant l'autonomie locale
- La souplesse dans la gestion et les critères du FQIS, proche des besoins
- La volonté d'une meilleure vision d'intégration des enjeux dans une gestion globale du développement social local

#### Points à améliorer selon la TRLP :

- La concertation régionale a été affaiblie par son rôle limité
- La coordination régionale a été surtout axée sur la gestion administrative
- Variable d'une MRC à l'autre
- Leadership

## BILAN ET APPRENTISSAGES

### Rapport d'évaluation des Alliances pour la solidarité 2017-2023 – MESS mars 2024 (extraits)

Parmi les constats, le rapport d'évaluation<sup>1</sup> du ministère relève:

**Des priorités identifiées localement** représentant des problématiques communes à plusieurs territoires locaux, telles que le transport ou la mobilité nécessiteraient d'être réfléchies et portées à une autre échelle. Certaines priorités ne se prêtent pas à une simple intervention d'aide aux personnes, mais exigent des **solutions structurelles qui ne s'implantent dans l'horizon de temps limité des projets du FQIS**.

**Le déficit de projets régionaux** destinés à aborder les problématiques partagées par plusieurs territoires locaux est une lacune qui entraîne une **dispersion des efforts, chaque territoire agissant en parallèle** plutôt que de coordonner des actions plus structurantes à l'échelle régionale. Cette approche freine la mise en commun des savoirs et les apprentissages collectifs et compromet une utilisation efficace des ressources et des expertises disponibles, ce qui **affecte particulièrement les territoires locaux moins favorisés et plus isolés**.

#### Parmi les propositions soumises pour la prochaine Alliance 2024-2029 :

- **Présence du Ministère renforcée et des orientations claires** : Fournir un accompagnement adapté, notamment dans les régions où la concertation régionale n'est pas assurée et préciser les orientations, leurs visées et la manière dont celles-ci se concrétisent dans les pratiques.
- **Mobiliser les élus et les MRC afin de les engager dans la LPES** : Une Alliance implique une mobilisation de tous, un partage de responsabilités avec les autres acteurs concernés au palier régional, un partage d'idées et une participation active dans l'action.

1: [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RAP\\_EV\\_Alliances\\_2017-2023.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RAP_EV_Alliances_2017-2023.pdf)

# BILAN ET APPRENTISSAGES

## Rapport d'évaluation des Alliances pour la solidarité 2017-2023 – MESS mars 2024 (extraits)

### Parmi les propositions (suite)

- **Prévoir un financement adéquat pour l'animation des concertations et de communautés de pratiques** : le rôle des coordonnateurs englobe le soutien des territoires moins favorisés en ressources et expertises, l'animation des communautés de pratiques, l'établissement de liens avec les autres régions en vue d'échanger sur les enjeux et les pratiques, etc.
- **Gouvernance d'accompagnement** : il est crucial de rétablir un équilibre entre une approche décentralisée et une démarche inclusive impliquant toutes les parties prenantes, tout en respectant l'autonomie des territoires locaux. Une telle approche leur permettant de maintenir leur indépendance tout en bénéficiant d'un soutien régional favorisant à la fois l'efficacité des actions et les processus d'apprentissage. ,

1 [Alliances pour la solidarité 2017-2023 - Fonds québécois d'initiatives sociales - Rapport d'évaluation – Mars 2024](#)

### Bilan du mandataire : Questionnements

Dans le contexte de l'élaboration du rapport d'activités au 31 octobre 2024, une présentation **Bilan de l'Alliance 2018-2024** a été exposée à la Table des DG, en septembre 2024. Les questionnements suivants ont été soulevés.

- **Soutien aux tables locales**, une **somme** provenant de l'enveloppe **Frais de gestion** a été réservée aux territoires mais **a été peu utilisée\*** malgré les tâches et les exigences contraignantes qui découlent de leur responsabilité dans le cadre du PAGIEPS. Donc, le soutien attendu ne serait pas nécessairement financier, mais plutôt en matière **d'accompagnement des milieux par le régional**.

\* Retournée dans l'enveloppe locale allouée aux Projets

# BILAN ET APPRENTISSAGES

## Bilan du mandataire : Questionnements (suite)

- **Le pourcentage du FQIS décentralisé dans les territoires MRC** favorise **peu la mobilisation et la concertation régionale**, la **réalisation de projets régionaux** et **l'implication optimale des partenaires régionaux**, particulièrement pour le soutien et l'arrimage d'autres objectifs, plans d'action et Fonds présents en Chaudière-Appalaches. L'enveloppe régionale a toutefois permis de travailler sur des enjeux transversaux à tous les territoires, mais **pas suffisamment en concertation avec les autres instances interpellées** par ces mêmes enjeux.
- **Une plus grande implication des dg et des élus** dans la mise en œuvre aurait été nécessaire pour le **soutien des actions dans les milieux**, la **diffusion des retombées** des initiatives et **l'argumentation des plaidoyers politiques**.
- Il importe d'avoir les **bons acteurs à la Table régionale de lutte contre la pauvreté** et de **disposer au mieux des connaissances et travaux** en matière de lutte contre la pauvreté et exclusion sociale **réalisés par d'autres concertations** (Collectif, *GRAP*, Chaire de recherches UQAR, milieu économique, publique, etc.) La **bonification des Frais de gestion** demandée au ministère pourrait être attribuée à **l'animation et à la concertation régionale**, en se servant de l'expertise, des travaux et des connaissances des acteurs impliqués pour animer la TRLP et discuter des enjeux régionaux.
- **Mieux évaluer et répartir les exigences** en **termes de ressources humaines, temps et budget du mandat** de responsables de l'Alliance : animation de la Table régionale, suivi des enjeux et des priorités, partage d'informations et échanges, préoccupations transversales, suivis des projets, accompagnement des promoteurs (pallier au manque de ressources locales), formations (ADS, AVEC), soutien à la participation citoyenne (experts de vécu), gestion administrative, redditions de comptes, rapports, bilans de mi et fin de parcours, suivis Services Québec, participation aux activités MESS et autres instances, implication communauté de pratique, communications, diffusion des résultats, etc..



**SECTION 5**

# **MOBILISATION ET CONCERTATION**

# MOBILISATION ET CONCERTATION

## Concertation régionale : Représentativité et rôles

### **Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA)**

La mission de la TREMCA est de promouvoir et défendre la région de Chaudière-Appalaches afin d'en favoriser le développement et contribuer au rayonnement et à la réussite de la région.

Elle est composée des 9 préfets et de 9 maires désignés par chaque MRC et du maire et d'un membre de l'exécutif de la Ville de Lévis. Elle est accompagnée des 10 directeurs généraux des MRC et de Lévis et dispose depuis 2 ans, d'une ressource permanente en coordination.

Dans le cadre de la poursuite l'Alliance, la TREMCA, signataire de la Convention 2024-2029, demeure l'instance décisionnelle qui adopte tous toutes les initiatives. Elle reconduit la MRC des Appalaches en tant que Partenaire et gestionnaire du FQIS.

**La Conférence administrative régionale (CAR)** a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes (MO) ainsi que la cohérence de leurs actions à l'échelle de chacune des régions, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires (OVT).

La CAR est présidée par le directeur régional du MAMH. Le président de la CAR soutient le ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches dans ses fonctions.

La CAR sera un collaborateur important dans le déploiement de l'Alliance pour la solidarité, en favorisant la cohérence des actions en lien avec les objectifs, les actions et le soutien des ministères.

# MOBILISATION ET CONCERTATION

## Concertation régionale : Représentativité et rôles

**Table régionale de lutte contre la pauvreté (TRLP)** est représentative de la région. Elle est composée de 10 représentants territoriaux (soit un représentant par MRC) désignés par les élus et provenant principalement d'organismes communautaires ou en développement social. La Table est complétée des représentants suivants: la coordonnatrice de la TREMCA, une experte de vécu de la pauvreté ainsi que des Directions régionales du MAMH et de la Santé publique, de la Direction générale du MESS (par son mandataire Services Québec), de l'organisme régional en Persévérance et réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA), de Centraide Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, du Groupe de réflexion et d'action sur la pauvreté (GRAP régional) de Chaudière-Appalaches et de la responsable de la MRC des Appalaches (la TREMCA n'étant pas admissible, les élus ont désigné la MRC des Appalaches à titre de Partenaire gestionnaire du FQIS).

Le rôle de la TRLP est de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan régional d'action concerté, au déploiement et au suivi de l'Alliance. Actuellement, la TLCP reçoit des promoteurs ou des représentants de territoires locaux la présentation des projets locaux afin de les commenter et éventuellement de les bonifier. Quant aux projets régionaux, elle en effectue l'analyse, peut les bonifier et les qualifier. Dans tous les cas (projets locaux et régionaux), cette présentation à la TLCP précède la transmission à la Table des DG en vue de l'adoption par la TREMCA.

La composition et le rôle de la TLCP seront revus et bonifiés lors des discussions sur la structure de gouvernance et les modalités de fonctionnement.

## Concertations locales : Représentativité et rôles

La majorité des MRC de Chaudière-Appalaches dispose d'un mécanisme de concertation locale ciblant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou plus largement, le développement social. 9 des 10 MRC sont dotées de regroupements ou d'instances de concertation, bien que leur composition et leur portée varient.

Ces instances sont intersectorielles et regroupent des ressources de la MRC, du CISSS (organisation communautaire), de la CDC locale et d'autres partenaires dédiés. Parmi les formes les plus courantes en Chaudière-Appalaches, on retrouve :

- **Les tables locales ou comités en développement social et communautaire**
- **Les tables locales de concertation thématiques (par exemple: table logement, table transport, comité sécurité alimentaire)**
- **Les GRAP locaux (groupes de recherche et action sur la pauvreté)**

**L'efficacité et la portée des concertations sont à échelle variable.** Par exemple, Lévis se démarque avec une concertation bien structurée et efficace et, à l'inverse, les MRC des Appalaches et des Etchemins **vivent des défis** en matière de coordination et de mobilisation.

Dans le cadre de l'Alliance, il n'est pas exclu que les concertations deviennent les comités locaux d'analyse et de sélection des projets dans leur MRC respectives et de répartition entre les projets de leur enveloppe locale du FQIS. Il demeure toutefois de la responsabilité de chaque MRC de composer et désigner son propre comité local.

Le CISSSCA anime plusieurs comités locaux relevant de Tables sectorielles régionales, dédiées à l'itinérance, la sécurité alimentaire, le logement, la santé mentale et autres, pouvant être mis à contribution.

### Mobilisation des experts de vécu de la pauvreté : Représentativité et rôles

Depuis 2018, des personnes en situation de pauvreté se sont succédé à la TRLP à titre d'experts-tes de vécu de la pauvreté. L'apprentissage de l'implication de ces personnes dans la démarche **s'est fait au fur et à mesure et avec des aménagements de part et d'autre** : pour les experts et expertes de vécu, des rencontres personne à personne et une reconnaissance financière pour leur participation, et pour les intervenants, des adaptations au langage professionnel (termes techniques) et aux outils des rencontres, notamment écrits et informatiques.

Le projet *Soutien à la participation citoyenne des personnes en situation de pauvreté (PAGIEPS-28 2021-2024)* a permis :

- **La formation et la sensibilisation à l'approche AVEC des experts de vécu, destinées à des intervenants et des décideurs;**
- **La formation et la sensibilisation destinées aux experts de vécu eux-mêmes ;**
- **La création d'une communauté de pratique regroupant des personnes vivant en situation de pauvreté, formées comme experts et expertes de vécu ;**
- **Le soutien et la fourniture de matériel informatique : ordinateurs, logiciels et utilisation de plateformes de rencontres virtuelles.**

Sans que ce soit limitatif, les membres de la communauté de pratique **seront sollicités à divers niveaux dans toutes les étapes de la démarche** dans le cadre de l'Alliance 2024-2029, incluant notamment une représentation à la TRLP.

## MOBILISATION ET CONCERTATION

### **Mobilisation d'autres comités et groupes pouvant être interpellés** (provenant du CISSS-CA et autres).

#### Énumération non exhaustive :

Comité de soutien communautaire en logement social et communautaire

Comité sur les changements climatiques

Comité itinérance Chaudière-Appalaches

Table en santé mentale

Comité régional en sécurité alimentaire

Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches

Groupe de travail régional en petite enfance

Comité régional des services de promotion et de prévention individualisés, précoces, intensifs et de longue durée (SIPPE)

Table régionale de concertation sur les saines habitudes de vie en Chaudière-Appalaches

Table régionale en santé et bien-être des hommes

Comité régional en prévention des dépendances

Comité sur l'immigration

Concertations en développement économique

Secteur privé

et autres.



**SECTION 6.1**

# **ENJEUX ET PRIORITÉS RÉGIONALES**

## ENJEUX ET PRIORITÉS

### Mandat d'accompagnement de PAIR

Entre janvier et mars 2025, l'entreprise Pair a été mandatée par la Table régionale de lutte contre la pauvreté pour animer les activités de consultation et de concertation des **acteurs régionaux afin d'identifier leurs enjeux et leurs priorités** en vue de l'élaboration du Plan d'action régional concerté de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 en Chaudière-Appalaches.

#### Méthodologie :

- Une prise de connaissance du dossier auprès des responsables de l'Alliance.
- Un **sondage auprès des représentants de chacun des 10 territoires**, visant à établir un portrait des réalités locales et une mise en commun de leurs priorités.
- Un **sondage auprès des partenaires régionaux**, afin d'identifier les préoccupations et les orientations régionales.
- Une **rencontre de consultation des experts et expertes de vécu de la pauvreté** où 9 personnes, accompagnées d'un organisateur communautaire du CISSS-CA, ont identifié 6 enjeux majeurs liés à la pauvreté en s'appuyant sur la méthode du protolangage.
- Une **journée de concertation régionale** regroupant à Lévis les représentants des 10 territoires MRC/Ville, de 3 Directions régionales (MAMH, MESS, CISSS), de 5 partenaires régionaux et une experte du vécu de la pauvreté. Au cours de cette journée de travail, les résultats des consultations ont été présentés et discutés collectivement afin de dégager **les enjeux et les priorités régionales** pour les prochaines années.
- La présentation du **rapport Enjeux et priorités** et partage avec le Comité de suivi de la TRLP puis la livraison du rapport final à intégrer au PARC.

**Les enjeux et priorités qui sont identifiés émanent directement du milieu et des acteurs concernés.**

La démarche a permis de mettre en lumière des préoccupations communes à l'ensemble des territoires, servant ainsi de fondement à l'identification des priorités régionales. Ces éléments convergents ont guidé le comité de suivi dans la structuration du plan d'action.

## ENJEUX ET PRIORITÉS

### Six priorités régionales, 2024-2029

Sur la base du portrait des enjeux, les partenaires de la TRLP ont identifié six priorités régionales majeures pour la période 2024-2029 en Chaudière-Appalaches. Ces priorités ont été définies en fonction des réalités locales et des besoins exprimés par les acteurs du milieu.

La volonté est d'agir sur les déterminants et les causes de la pauvreté en transformant les conditions qui la produisent – et sur ses effets directs, afin d'améliorer la qualité de vie des personnes qui en sont touchées.

#### **Les six priorités régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2024-2029**

1. Employabilité et réalités économiques ;
2. Réussite éducative (incluant prévention) ;
3. Mobilité et accessibilité ;
4. Logement et sécurité résidentielle (incluant l'itinérance) ;
5. Sécurité alimentaire ;
6. Participation et inclusion sociale (incluant la lutte contre les préjugés).

# ENJEUX ET PRIORITÉS

## Regard croisé - vers 6 priorités régionales

Les priorités identifiées dans lors de la Journée de concertation de mars 2025 sont sensiblement les mêmes que celles identifiées dans le Plan de travail adopté en 2019. Les **6 priorités**, définies en s'appuyant sur les réalités locales, intègrent l'expertise des personnes en situation de pauvreté, l'avis des partenaires régionaux et le regard porté sur l'évolution et le développement régional depuis les dernières années. Pour chacun des énoncés des priorités, un accent est mis sur le **renforcement des capacités et la concertation**. Ce nouvel axe reconnaît l'importance de structurer les actions locales tout en assurant un meilleur **arrimage régional et une coordination intersectorielle** plus efficace.

1. **Logement et sécurité résidentielle** → Assurer un accès au logement abordable et à des solutions adaptées pour **prévenir et réduire l'itinérance**.
1. **Sécurité alimentaire** → Garantir un accès équitable et durable à une **saine alimentation** pour tous.
2. **Réussite éducative, formation et employabilité** → Soutenir la persévérance scolaire, l'accès à la formation et l'insertion professionnelle **dans une perspective de prévention**.
1. **Inclusion sociale** → Lutter contre les préjugés et l'isolement et **renforcer la participation citoyenne** des populations marginalisées.
5. et 6. **Transport , mobilité et accès aux services de proximité** → Améliorer l'offre de transport et garantir un **accès équitable** aux services essentiels et aux biens de première nécessité, en milieu rural et urbain.

**AXE : Renforcement des capacités et concertations** → **Renforcer les capacités des concertations locales**, assurer un meilleur arrimage régional et favoriser la collaboration entre les différents réseaux d'acteurs.

## ENJEUX ET PRIORITÉS

### Préoccupations transversales

Les priorités régionales retenues pour la période 2024-2029 mettent en lumière plusieurs préoccupations transversales liées à certaines franges de la population. Le PARC permet ainsi de cibler certaines populations particulièrement touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

La région retient principalement **les jeunes, les personnes âgées, les personnes immigrantes et celles vivant avec un handicap**. Ces préoccupations ne constituent pas des enjeux distincts, mais sont imbriquées directement dans l'analyse des enjeux régionaux et influencent la manière dont les actions seront mises en œuvre.

### Mobilisation régionale, une priorité?

En Chaudière-Appalaches, l'Alliance pour la solidarité a historiquement fonctionné en identifiant les priorités communes à l'ensemble des territoires, tout en développant des projets à l'échelle locale pour y répondre. Chaque territoire dispose de ses propres instances de concertation, qui permettent d'intervenir sur ces priorités, mais la capacité d'action varie selon les territoires. **Tous les territoires ont identifié le besoin d'un meilleur arrimage régional pour assurer une cohérence dans les actions de lutte contre la pauvreté.**

La mobilisation régionale pour la lutte contre la pauvreté est actuellement en voie de structuration, **mais des divergences persistent quant au rôle que devrait jouer le niveau régional**. Si l'importance d'une action collective est largement reconnue, notamment pour traiter des enjeux difficiles à adresser à l'échelle locale, certaines réticences existent. En effet, plusieurs territoires **craignent notamment qu'une mobilisation régionale accrue entraîne une redistribution des ressources au détriment des projets locaux et qu'elle affecte l'autonomie locale.**

**Bien que non intégrée comme une Priorité au Plan d'action régional concerté**, des objectifs et des actions seront considérés et apparaîtront dans la nouvelle structure de gouvernance et les modalités de fonctionnement.

## ENJEUX ET PRIORITÉS

### ENJEUX ACTUELS : Précarité d'emploi et faible taux de diplomation

Le chômage et la précarité de l'emploi touchent particulièrement les jeunes, les personnes peu qualifiées et celles en situation de handicap. Le manque de formation et de perspectives professionnelles limite les opportunités d'intégration économique. Par ailleurs, certaines MRC présentent des taux de diplomation et d'alphabétisation plus faibles, entravant l'accès à des emplois mieux rémunérés et stables.

Transition avec Alliance 2018-2024 <sup>1</sup>:

La question de l'emploi sans obtenir de diplôme a pour résultantes le décrochage et la dévalorisation de l'éducation. Elle préoccupe de manière importante les acteurs de développement social qui croient qu'il faut changer les normes sociales et que la communauté, les parents et les entreprises doivent valoriser davantage les études et la diplomation ou certification. Des actions portant sur les déterminants de la qualité de vie sont des leviers essentiels de la réussite éducative.

Entre 2019 et 2024, une initiative régionale et 4 initiatives locales ont ciblé la priorité Éducation, prévention du décrochage et persévérance scolaire

### PRIORITÉ 2024-2029 : Employabilité et réalités économiques

Le PARC reconnaît des enjeux éducatifs et d'accès à l'emploi et aux revenus qui y sont associés sont liés, bien qu'ils se déclinent en 2 priorités d'action distinctes.

### PRIORITÉ 2024-2029 : Réussite éducative

La réussite éducative et la formation d'une part et l'employabilité et les réalités économiques des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale d'autre part participent à une approche globale visant à briser le cycle de pauvreté et d'isolement.

*1: Extrait du bilan de l'Alliance précédente présenté à la Table des DG en 2024*

## ENJEUX ET PRIORITÉS

### ENJEUX : Transport et mobilité des personnes

L'insuffisance du transport collectif limite l'accès à l'emploi, à l'éducation et aux services essentiels, affectant particulièrement les personnes sans voiture. En milieu rural, cette carence aggrave l'isolement et restreint la participation sociale. Le problème est d'autant plus criant dans les zones où les services de proximité sont rares ou inexistants, forçant les résidents à parcourir de longues distances pour répondre à leurs besoins de base ainsi que pour participer aux activités citoyennes, aux événements publics, aux activités sociales, culturelles et sportives nécessaires à l'épanouissement personnel et l'inclusion dans la communauté.

Transition avec Alliance 2018-2024 <sup>1</sup> :

Les territoires constatent une problématique importante et complexe de mobilité des personnes et d'accès à l'ensemble des services, principalement pour des raisons de disponibilité, de coûts et de pouvoir d'agir localement et régionalement. Les retombées de certains projets démontrant notamment l'achalandage, pourraient favoriser l'accès aux subventions du MTQ.

Entre 2019 et 2024, une initiative régionale et 4 initiatives locales ont ciblé le Transport et 8 initiatives locales, les Services de proximité.

### PRIORITÉ 2024-2029 : Mobilité et accessibilité

### PRIORITÉ 2024-2029 : Services de proximité

Le PARC reconnaît que le Transport, la mobilité et les Services de proximité sont intégrés dans une perspective d'accessibilité géographique et économique aux services et aux biens.

1: Extrait du bilan de l'Alliance précédente présenté à la Table des DG en 2024 <sup>49</sup>

# ENJEUX ET PRIORITÉS

## ENJEUX : Dévitalisation économique et services de proximité

La fermeture des services de proximité affaiblit plusieurs municipalités, réduisant l'accès aux services essentiels et fragilisant l'économie locale. Ce manque nuit à la rétention des travailleurs et freine l'émergence de nouvelles initiatives. Dans plusieurs MRC, les populations précaires peinent à accéder aux services publics et communautaires, particulièrement en milieu éloigné. Ainsi, l'accessibilité aux services publics se pose particulièrement dans les localités rurales et dans les territoires à faible ou très faible densité de population. Plusieurs d'entre eux ont des communautés dévitalisées qui sont synonymes de désertification rurale.

Transition avec Alliance 2018-2024 <sup>1</sup> :

La proximité d'un service ne se définit pas uniquement par la présence physique du service dans la localité, mais aussi par l'accessibilité au service à une distance jugée acceptable par les résidents et les autres acteurs concernés par la mise en œuvre de ces services. On compte parmi les services de proximité ceux répondant à des besoins physiques ou géographiques (communications, eau, gaz, électricité), les services répondant à des nécessités sociales et de santé (éducatifs, médicaux, socio sanitaires), les services commerciaux (financiers, habillement, stations d'essence) et les services d'amélioration de la qualité de vie (communautaires, à la petite enfance, aux personnes âgées, aux sports et loisirs, aux bibliothèques et activités culturelles et artistiques).

Entre 2019 et 2024, 8 initiatives locales ont ciblé la priorité Services de proximité.

## PRIORITÉ 2024-2029 : Mobilité et accessibilité

## PRIORITÉ 2024-2029 : Services de proximité

**Le PARC reconnaît que le Transport, la mobilité et les Services de proximité sont intégrés dans une perspective d'accessibilité géographique et économique aux services et aux biens.**

1: Extrait du bilan de l'Alliance précédente présenté à la Table des DG en 2024

# ENJEUX ET PRIORITÉS

## ENJEUX : Logement et instabilité résidentielle

Le manque de logements abordables est un problème récurrent dans presque toutes les MRC, touchant particulièrement les familles, les nouveaux et nouvelles arrivantes à faible revenu. Cette rareté du logement entraîne une hausse des loyers, forçant certaines personnes à vivre dans des conditions précaires ou à s'éloigner des centres urbains, limitant ainsi leur accès aux services. Par ailleurs, des préoccupations croissantes émergent face à l'itinérance et à l'instabilité résidentielle, notamment en raison du manque de solutions de logement adaptées.

Transition avec Alliance 2018-2024 <sup>1</sup> :

Des notions de sécurité, de qualité et d'entretien des immeubles ont été relevées. La sensibilisation des propriétaires aux réalités vécues est essentielle de même que l'implication des locataires dans l'analyse de leurs besoins.

Entre 2019 et 2024, une initiative régionale et 5 initiatives locales ont ciblé l'Habitation et le logement social.

## PRIORITÉ 2024-2029 : Logement et sécurité résidentielle, incluant l'itinérance

Le PARC reconnaît l'enjeu de l'itinérance. Elle intègre la sécurité résidentielle et met davantage l'accent sur les solutions adaptées pour prévenir et réduire l'itinérance, signe que cet enjeu prend une place plus importante dans les préoccupations régionales.

1: Extrait du bilan de l'Alliance précédente présenté à la Table des DG en 2024 <sup>51</sup>

# ENJEUX ET PRIORITÉS

## ENJEU : Sécurité alimentaire

La hausse des demandes d'aide alimentaire est une tendance préoccupante, touchant particulièrement les aîné.es et les personnes immigrantes. L'accès difficile à une alimentation saine et abordable demeure un défi majeur pour les personnes à faible revenu, aggravé par l'absence de services alimentaires dédiés aux personnes seules dans certaines zones, ce qui accentue leur précarité.

Transition Alliance 2018-2024 <sup>1</sup> :

L'efficacité et la cohérence des interventions en sécurité alimentaire passent par la concertation et la mobilisation, par exemple en participant au Comité régional pour la sécurité alimentaire mis en place par la Direction de la santé publique, et à d'autres instances de concertation régionales et locales : les GRAP, les tables de Développement social, les Collectifs, les Chaires de recherches, etc., touchant aux déterminants de la sécurité alimentaire.

Entre 2019 et 2024, 19 initiatives locales ont ciblé la Sécurité alimentaire.

## PRIORITÉ 2024-2029 : Sécurité alimentaire

Le PARC reconnaît l'importance d'ajouter à un accès équitable à une saine alimentation pour tous, la notion de durabilité.

1: Extrait du bilan de l'Alliance précédente présenté à la Table des DG en 2024 <sup>52</sup>

# ENJEUX ET PRIORITÉS

## ENJEUX : Isolement social et exclusion social

L'isolement social est une problématique majeure, particulièrement chez les personnes âgées et dans les zones rurales, où les occasions de socialisation et les services de soutien sont limités. Les personnes immigrantes rencontrent également des difficultés d'intégration, exacerbées par le manque de services d'accompagnement et de soutien à leur installation. La discrimination et la stigmatisation constituent des freins importants à l'inclusion économique et sociale des populations marginalisées, limitant leur accès aux opportunités et aux réseaux de soutien.

Transition Alliance 2018-2024 <sup>1</sup> :

Les préjugés à l'endroit des personnes qui vivent en situation de pauvreté ou autre vulnérabilité engendrent la discrimination systémique, brisent la communication et accentuent les inégalités sociales. Ils provoquent honte et souffrance et entraînent l'exclusion sociale et l'isolement. L'exclusion et la stigmatisation à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité sont encore bien présentes et constituent des atteintes importantes à la dignité et à la qualité de vie.

Entre 2019 et 2024, une initiative régionale et 2 initiatives locales ont ciblé la Lutte contre les préjugés.

## PRIORITÉ 2024-2029 : Participation et inclusion sociale, incluant la lutte contre les préjugés

Le PARC reconnaît que la lutte contre les préjugés s'inscrit dans une volonté d'inclusion sociale plus large.

1: Extrait du bilan de l'Alliance précédente présenté à la Table des DG en 2024

## SECTION 6.2

# ENJEUX ET PRIORITÉS SPÉCIFICITÉS LOCALES

---

# ENJEUX ET PRIORITÉS

## Spécificités locales

Les priorités spécifiques sont celles **identifiées localement en plus des six priorités communes** retenues pour l'ensemble de la région. Ainsi, chaque territoire possède **des priorités spécifiques, ancrées dans ses réalités locales et adaptées aux besoins de sa population**. Dans le cadre de l'Alliance, les territoires peuvent aussi intervenir sur leurs propres priorités locales.

### Beauce-Centre

La concertation locale, animée par le GRAP, mobilise activement les partenaires, tout en nécessitant un renforcement pour structurer davantage les actions collectives. Elle n'identifie **aucune priorité spécifique** qui ne soit pas intégrée à l'une ou l'autre des six priorités régionales. La lutte contre la pauvreté, les préjugés et l'exclusion sociale est identifiée comme une priorité en soi.

### Beauce-Sartigan

La concertation est portée par Collabor'Action et le Regroupement des tables de concertation. Celle-ci est active, mais limitée par un manque de ressource. Elle identifie les priorités spécifiques : **Santé mentale et sécurité**.

### Bellechasse

La concertation locale, portée par la Table Action Solidarité Bellechasse, bénéficie d'une bonne mobilisation, mais nécessite un meilleur arrimage avec les initiatives régionales. Elle identifie les priorités spécifiques : **Loisirs** (enjeu d'accessibilité financière et physique aux services de loisirs) et **services de proximité plus explicites**

# ENJEUX ET PRIORITÉS

## Spécificités locales

### Les Etchemins

Dans Les Etchemins, outre la participation au GRAP régional, il n'existe pas de concertation locale structurée en développement social. Un besoin est identifié pour renforcer la gouvernance et le fonctionnement des actions collectives. De plus, une meilleure disponibilité des données et analyses est nécessaire afin de mieux comprendre les besoins locaux. Elle identifie les priorités spécifiques : **Santé et saines habitudes de vie**, itinérance plus explicite.

### La Nouvelle-Beauce

La concertation locale, portée par le Collectif en développement social, exprime le besoin de s'arrimer avec le conseil des maires et de disposer de données et analyses pour une meilleure compréhension des besoins locaux. Elle identifie les priorités spécifiques : **Implication bénévole**, **accès limité aux services de santé mentale** (augmentation de l'anxiété), immigration.

### Les Appalaches

Plusieurs tables de concertation sont en place, mais un besoin de soutien pour renforcer leur capacité a été identifié. Elle identifie les priorités spécifiques : Accessibilité aux soins de santé, notamment en **santé mentale et dépendance**, **infrastructures communautaires**, **soutien aux populations marginalisées** (personnes âgées, familles monoparentales, communautés immigrantes), renforcement de la **cohésion sociale et des réseaux de solidarité**, **développement économique local durable**.

# ENJEUX ET PRIORITÉS

## Spécificités locales (suite)

### L'Islet

La concertation locale est bien structurée et portée par la Table de développement social de la MRC de L'Islet. Elle cherche à mieux arrimer ses actions aux initiatives régionales. Elle identifie les priorités spécifiques : **Santé mentale**. À noter que la lutte contre la pauvreté est également identifiée comme une priorité en soi.

### Lotbinière

La concertation locale, portée par le GRAP, est bien structurée, mais un besoin de ressources a été identifié pour assurer la pérennité et le développement des actions collectives. Elle identifie les priorités spécifiques : **Jeunes et logement**, itinérance plus explicite, **accès aux services de santé**.

### Montmagny

La concertation est bien structurée, avec la Table de développement social de la MRC de Montmagny. Un besoin a été identifié pour améliorer l'arrimage et la cohérence des actions avec les initiatives régionales. Elle identifie les priorités spécifiques : **Insistance particulière sur la défense des droits**.

### Ville de Lévis

Le regroupement et la concertation locale sont bien structurés, avec la Commission consultative de développement social et communautaire et d'autres comités thématiques. Elle identifie les priorités spécifiques : Insistance particulière sur l'itinérance et la **cohésion sociale**.

## SECTION 6.3

# ENJEUX ET PRIORITÉS IDENTIFIÉS PAR DES PARTENAIRES

---

## ENJEUX ET PRIORITÉS

### Identifiés par des partenaires régionaux

**26 partenaires régionaux ont été consultés**, soit la Direction régionale de la Santé publique et 14 comités et tables sectorielles du CISSS-CA, la TREMCA, Les Directions régionales du MAMH et Direction générale de Services Québec (MESS), et 11 organismes et regroupements régionaux dédiés aux jeunes, aux aînés, aux personnes en situation de pauvreté, aux femmes, aux immigrants, aux handicapés, aux sports et loisirs, à l'environnement, à l'agroalimentaire, à la recherche universitaire de même qu'une organisation philanthropique.

### Perceptions de l'avancement des travaux en matière de lutte contre la pauvreté

La perception de l'avancement des travaux en matière de lutte contre la pauvreté varie selon les types de partenaires consultés. Si la majorité s'accorde sur des progrès modérés, des écarts apparaissent quant à l'efficacité des actions mises en place et aux défis structurels à surmonter :

**Institutions publiques** : Une majorité perçoit des progrès modérés, mais des contraintes budgétaires et administratives freinent les avancées. Moins de 20% jugent les travaux bien avancés, un taux plus élevé que dans les autres secteurs.

**Organismes communautaires** : Les avancées sont perçues comme modérées, mais insuffisantes. Un tiers des répondants estime qu'aucune progression significative n'a été réalisée, soulignant la pression croissante sur ces acteurs.

**Regroupements et tables de concertation** : Ce sont les plus optimistes, 80 % estimant un avancement modéré, bien que certains soulignent un manque de coordination entre les acteurs.

**Ministères** : Ils ont une vision unanime d'un avancement modéré, mais stagnant, indiquant un besoin de revoir certaines stratégies et priorités pour améliorer l'efficacité des actions mises en place.

## ENJEUX ET PRIORITÉS

### Identifiés par des partenaires régionaux (suite)

#### La concertation : un levier et un frein

- Certains partenaires y voient une opportunité pour structurer les actions et renforcer la collaboration.
- D'autres la perçoivent comme un obstacle, en raison de la complexité des processus décisionnels.

#### Un potentiel de développement fragilisé par le manque de financement

- Il existe une réelle volonté d'agir, mais le manque de ressources limite les capacités d'intervention.
- Les répondants reconnaissent un fort potentiel de développement pour des projets structurants dans leurs secteurs. Cependant, leur pérennité est compromise par un financement insuffisant.

#### Une approche multisectorielle et durable est essentielle

- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion demande une vision intégrée, reliant les secteurs agricole, politique, communautaire, privé et institutionnel.
- La reconnaissance du savoir des experts et expertes du vécu demeure limitée, car il manque des mécanismes concrets pour les impliquer de manière réellement porteuse.
- Il est essentiel de privilégier des solutions durables et cohérentes, plutôt que des interventions ponctuelles et fragmentées.

# ENJEUX ET PRIORITÉS

## Identifiés par des partenaires régionaux (suite)

### Principaux freins

#### Accès aux services et aux infrastructures :

- Manque de logements abordables, rareté des hébergements d'urgence ou de transition
- Isolement territorial
- Transport collectif défaillant
- Fracture numérique
- Privatisation des soins et services de santé
- Augmentation de la clientèle vulnérable et saturation des services
- Fragmentation des services

#### Problèmes structurels et organisationnels

- Travail en silo entravant l'action concertée et efficace
- Manque de coordination entre les différentes instances
- Enjeu de mobilisation des instances
- Dilution des enjeux à travers d'autres dossiers transversaux
- Manque de partenariats solides
- Enjeux multidimensionnels et intersectoriels
- Manque de ressources (humaines, matérielles et financières)
- Difficultés d'approvisionnement

#### Contraintes économiques et matérielles :

- Contraintes budgétaires
- Réalité économique inflationniste

#### Obstacles sociaux et discriminatoire

- Complexification des enjeux liés à la pauvreté
- Précarisation des métiers typiquement féminins
- Stigmatisation et discrimination des populations marginalisées
- Manque de reconnaissance des savoirs expérientiels des personnes vivant la pauvreté

# ENJEUX ET PRIORITÉS

## Identifiés par des partenaires régionaux (suite)

### Regard sur les projets régionaux structurants (de l'Alliance et autres)

La majorité des répondants (65,2 %) identifient un **potentiel de développement ou de renforcement des projets et initiatives structurantes** dans leurs secteurs d'activité. Cependant, un tiers des participants (30,4 %) expriment ne pas savoir ce qui peut refléter une déconnexion dans la compréhension des enjeux, un manque d'information, une incertitude ou une prudence quant aux perspectives de développement.

#### 1. Logement et itinérance

- ❖ Mise en place de **logements d'urgence et de transition**.
- ❖ Déploiement de **travailleurs de rue**.
- ❖ Création de **haltes chaleur**.
- ❖ **Programme TAPAJ** (Travail alternatif payé à la journée).
- ❖ **Loyer OMH pour les familles immigrantes** à faible revenu et vulnérables.
- Développement des **logements sociaux** sous l'autorité municipale.
- Inclusion obligatoire de **25 % de logements sociaux** dans tous les nouveaux projets immobiliers.

#### 2. Sécurité alimentaire

- ✓ Programme **Cantine pour tous** dans les écoles et pour les aînés.
- ✓ Développement de **marchés mobiles et épiceries solidaires**.
- ✓ **Facilitation du transport** vers les aliments et réduction des déserts alimentaires.
- Développement de **communautés nourricières** en collaboration avec le MAPAQ.
- **Initiatives structurantes en sécurité alimentaire** :
  - Récupération, transformation, entreposage et distribution des surplus alimentaires.
  - Approvisionnement local des institutions pour un système alimentaire durable.
  - Mutualisation des ressources.
- Mise en place de **coupons nourriciers** pour favoriser l'achat d'aliments locaux à bas prix.
- Développement de **paniers solidaires** à prix réduit pour les ménages à faible revenu.
- **Maillage avec les agriculteurs** pour un approvisionnement local des banques alimentaires.

#### 3. Transport et mobilité

- Développement d'**infrastructures de transport actif et collectif**.
- **Amélioration de l'offre de transport municipal** pour mieux desservir les populations vulnérables.

#### 4. Inclusion et emploi

- ✓ **Concertation inter-MRC** (Beauce-Sartigan, Beauce-Centre et Etchemins) pour favoriser l'inclusion en emploi des personnes avec un profil atypique.
- ✓ **Projet de salon proche-aidant et DPDAR** pour sensibiliser à l'importance de la proche-aidance et au potentiel des personnes atypiques.
- ✓ Développement du **Projet CLIC** pour l'implication des personnes en situation de pauvreté dans leur milieu et leur communauté.
- ✓ Déploiement de **laboratoires portés par le Comité des partenaires régionaux en soutien communautaire** sur la réduction des inégalités sociales de santé (UQAR).
- **Soutien au maintien des parents sur le marché du travail** malgré la pénurie de main-d'œuvre.
- **Analyse différenciée selon le sexe** dans les projets financés pour assurer la prise en compte des réalités des femmes.

#### 5. Éducation

- ✓ **Arrimage avec PRÉCA** (acteur intersectoriel facilitant la coordination des mesures, fonds et partenariats scolaires).
- ❖ Développement d'**initiatives en littératie**.
- ❖ **Prévention de la perte des acquis scolaires** durant l'été.

#### 6. Petite enfance et famille

- Développement de **places en SGÉE** (Services de garde éducatifs à l'enfance).
- Uniformisation et bonification de l'accès aux **places en CPE**.
- Mise en œuvre des conditions essentielles du **programme SIPPE** (Services intégrés en périnatalité et petite enfance).
- Application du cadre de référence du **programme Agir tôt**.
- Développement d'une **gouvernance régionale** en prévention de la maltraitance infantile.

## SECTION 6.4

# **ENJEUX ET PRIORITÉS IDENTIFIÉS PAR LES PREMIERS CONCERNÉS**

---

## ENJEUX ET PRIORITÉS

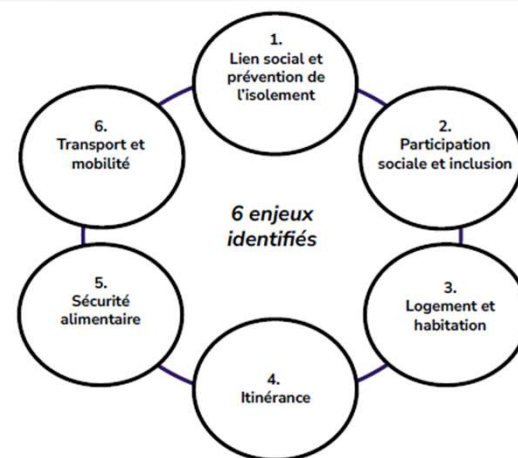
### Identifiés par les premiers concernés (Experts de vécu de la pauvreté)

En 2023, le Groupe de Réflexion et d'Action contre la Pauvreté de Chaudière-Appalaches (GRAP-CA), en collaboration avec le Collectif de recherche participative sur la pauvreté en milieu rural de l'UQAR, a déposé le **Mémoire de consultation des premiers et premières concernées par la pauvreté de Chaudière-Appalaches** dans le cadre des consultations publiques menant au 4<sup>e</sup> Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Avec la collaboration d'un organisateur communautaire du CISSS-CA, un groupe de discussion réunissant neuf personnes en situation de pauvreté a permis d'identifier **six priorités essentielles** qui doivent guider l'action régionale. La consultation a permis de mettre en lumière les **enjeux principaux** rencontrés par les personnes en situation de pauvreté qui influencent directement la qualité de vie et l'autonomie des personnes concernées. **Chaque enjeu a été analysé sous l'angle des difficultés rencontrées et des pistes de solutions proposées.**

Cette consultation montre que les personnes en situation de pauvreté sont confrontées à des **obstacles systémiques interconnectés**, nécessitant des **solutions globales, adaptées et coconstruites avec elles**. Ces priorités concernent le lien social et la prévention de l'isolement, la participation sociale et l'inclusion, le logement et l'habitation, l'itinérance, la sécurité alimentaire ainsi que le transport et la mobilité.

Ces thématiques, directement **issues des préoccupations des personnes en situation de pauvreté**, ont été largement intégrées dans le présent plan d'action et leur contribution se poursuivra dans le déploiement et le suivi de l'Alliance au niveau régional, avec la TLCP notamment.. Une **stratégie sera élaborée avec eux** afin de s'assurer d'une **implication dans les étapes des démarches locales**: sélection, qualification des projets et retombées, aux activités de communication, représentation et autres.



| 5. Sécurité alimentaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Défis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Solutions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accès restreint à une alimentation saine et abordable.</li> <li>✓ Manque de connaissances sur l'étiquetage et la qualité des aliments.</li> <li>✓ Accès limité aux produits alimentaires sains.</li> <li>✓ Difficulté à développer des habitudes d'autoconsommation alimentaire.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Création de jardins communautaires.</li> <li>✓ Développement de projets d'autoconsommation alimentaire.</li> <li>✓ Sensibilisation à l'étiquetage des aliments et à leur qualité nutritionnelle.</li> <li>✓ Création de circuits alimentaires courts.</li> <li>✓ Développement de projets alimentaires locaux.</li> <li>✓ Mise en place de programmes d'éducation alimentaire.</li> </ul> |

| 2. Participation sociale et inclusion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Défis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Solutions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Persistance des préjugés et discriminations envers les personnes marginalisées.</li> <li>✓ Manque d'inclusion dans les processus de consultation et de prise de décision.</li> <li>✓ Soins inadéquats aux besoins des patients.</li> <li>✓ Manque d'échanges intergénérationnels (notamment des aînés).</li> <li>✓ Exclusion des personnes issues de différentes cultures et milieux sociaux défavorisés.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Intégration active des personnes marginalisées dans les consultations citoyennes.</li> <li>✓ Création d'espaces de discussion pour favoriser l'expression et l'inclusion.</li> <li>✓ Développement d'une médecine plus humaine et adaptée aux réalités des patients.</li> <li>✓ Encouragement des échanges intergénérationnels et de la transmission des savoirs.</li> <li>✓ Donner la parole aux populations exclues.</li> </ul> |

| 6. Transport et mobilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Défis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Solutions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dépendance aux transports en commun, souvent déficients.</li> <li>✓ Manque d'options de transport pour les activités de loisirs.</li> <li>✓ Absence d'infrastructures de mobilité adaptées aux réalités locales.</li> <li>✓ Prise de conscience collective du fait que cette question concerne l'ensemble de la société.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place d'un crédit d'impôt pour l'achat de vélos électriques.</li> <li>✓ Développement d'applications de covoiturage et de communautés d'autopartage.</li> <li>✓ Optimisation de l'utilisation des autobus scolaires pour élargir l'offre de transport collectif.</li> <li>✓ La sensibilisation, la formation et l'implication des personnes ayant un savoir expérientiel.</li> </ul> |

| 1. Lien social et prévention de l'isolement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Défis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Solutions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Difficulté d'accès aux ressources financières.</li> <li>✓ Isolement des personnes vivant seules.</li> <li>✓ Manque de liens sociaux et difficultés d'intégration aux groupes de soutien.</li> <li>✓ Obstacles liés à la mobilité et au transport.</li> <li>✓ Manque de confiance en soi et timidité.</li> <li>✓ Difficulté à faire entendre sa voix.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place d'un réseau de volontaires pour accompagner et soutenir les personnes isolées.</li> <li>✓ Favoriser la participation à des activités sportives, culturelles et communautaires.</li> <li>✓ Amélioration du transport en commun pour faciliter les déplacements.</li> <li>✓ Valorisation de l'éducation comme levier de développement personnel et d'autonomie.</li> </ul> |

| 3. Logement et habitation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Défis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Solutions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Difficulté à assumer le coût du logement sans compromettre d'autres besoins essentiels.</li> <li>✓ Manque de logements adaptés et sécuritaires.</li> <li>✓ Méconnaissance des ressources disponibles pour accéder à un logement.</li> <li>✓ Difficulté à transférer de logement en fonction de l'évolution des besoins du ménage.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Création de comités citoyens pour favoriser la construction de logements abordables.</li> <li>✓ Collaboration avec les municipalités pour mettre en place des incitatifs (Ex. congé de taxes foncières, accès à des terrains à faibles coûts, etc.)</li> <li>✓ Promotion de la mixité sociale et du financement public et privé pour des logements accessibles.</li> <li>✓ Amélioration de l'accès à l'information et aux réseaux d'entraide en matière de logement.</li> </ul> |

| 4. Itinérance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Défis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Solutions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accès limité à l'alimentation et aux services de base.</li> <li>✓ Réinsertion difficile pour les personnes en situation d'itinérance.</li> <li>✓ Refus d'accès aux refuges pour les personnes sous l'influence de substances.</li> <li>✓ Criminalisation de l'itinérance et exclusion des espaces publics.</li> <li>✓ Manque de refuges en milieu rural, notamment pour les femmes.</li> <li>✓ Forte isolation sociale et manque de considération.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aménagement d'espaces inutilisés en refuges d'urgence avec service alimentaire (ex. églises).</li> <li>✓ Augmentation des subventions pour prévenir et réduire l'itinérance.</li> <li>✓ Création de logements adaptés et sécurisés pour différentes populations itinérantes.</li> <li>✓ Sensibilisation et changement culturel pour contrer la stigmatisation.</li> <li>✓ Mise en place d'activités de réhabilitation et d'accompagnement personnalisé.</li> <li>✓ Élaboration d'un cadre de concertation pour identifier et mettre en œuvre des solutions durables.</li> </ul> |

**Identifiés par les premiers et premières concernées**  
**Consultation experts de vécu de la pauvreté 14 Février 2025**

**ENJEUX ET PRIORITÉS**

**SECTION 6.5**

**ENJEUX ET PRIORITÉS  
LIENS AVEC LES  
PLANIFICATIONS RÉGIONALES  
ET NATIONALES**

# ENJEUX ET PRIORITÉS

## Liens avec les planifications régionales et nationales

### Actualisation du Plan d'action régional de santé publique

2024-2026

Direction de santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches

ENSEMBLE VERS LE 4<sup>e</sup> PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

CISSS de Chaudière-Appalaches

VOUS OPÉREZ LE BIEN-ÊTRE

GRAP Chaudière-Appalaches

VAINCRA LA PAUVRETÉ ENSEMBLE ET 2025

Mémoire de consultation des premier.e.s concerné.e.s par la pauvreté de Chaudière-Appalaches

PRÉCA

Porte-paroles pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches

ANCIENNE STRATÉGIE 2024-2026

CEPE

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion

LA PAUVRETÉ DES PERSONNES DE 55 ANS ET PLUS AU QUÉBEC : DU TRAVAIL À LA RETRAITE

Portrait des aînés

Besoins et enjeux identifiés 2016-2021

TABLE DE CONCENTRATION DES ÂGES DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

MISE À JOUR DE L'ÉTAT DE SITUATION SUR LA PAUVRETÉ DES FEMMES EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

Statistiques et constats régionaux

Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches

### Plan d'action régional 2025-2029

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

CHAUDIÈRE-APPALACHES

PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2024-2025

DIRECTION GÉNÉRALE DE SERVICES QUÉBEC DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Votre gouvernement

Québec

## ENJEUX ET PRIORITÉS

### Liens avec les planifications régionales et nationales

Le PARC 2024-2029 de la Chaudière-Appalaches tient compte des **différentes orientations et planifications stratégiques** issues du national, du régional et du local, favorisant une **approche intégrée et assurant une cohérence renforcée** des interventions.

### Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) - Priorités nationales des Alliances

Le *Plan d'action gouvernemental 2024-2029 – Mobiliser. Accompagner. Participer.* Identifie 4 priorités nationales des Alliances pour la solidarité : **sécurité alimentaire, prévention, itinérance et lutte contre les préjugés**. Ces orientations se retrouvent dans les priorités régionales de Chaudière-Appalaches. La sécurité alimentaire est directement intégrée comme priorité régionale. La réussite éducative, la mobilité et l'inclusion participent à une approche préventive en matière de pauvreté. L'axe logement et sécurité résidentielle met l'accent sur la prévention et la réduction de l'itinérance, tandis que l'axe de participation et d'inclusion englobe la lutte contre la discrimination en favorisant l'engagement citoyen et l'inclusion sociale. L'Alliance pour la solidarité se déploiera en lien avec les autres mesures de l'axe 3 du PL4 :

- Appuyer les milieux locaux et régionaux pour **réduire les effets des changements climatiques** sur les populations vulnérables (Vivre en ville et MESS)
- Mettre en œuvre la **Déclaration de réciprocité** avec les municipalités afin de mieux lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MAMH)
- Offrir du **soutien au développement social** et à **l'équité en santé** dans les territoires défavorisés (MSSS)
- Bonifier le **soutien financier** à des initiatives porteuses en matière de pauvreté (MESS)
- Soutenir une **initiative en lien avec des experts de vécu** pour lutter contre les préjugés sur la pauvreté et l'exclusion sociale (MESS)
- Bonifier la mise en œuvre de la **Semaine de la solidarité** (MESS).

## ENJEUX ET PRIORITÉS

### Liens avec les planifications régionales et nationales

#### Mise à jour Plan d'action de la Santé publique 2024-2026 - Chaudière-Appalaches

Parmi les actions à réaliser en Chaudière-Appalaches au cours des prochaines années, **toutes celles de la Santé publique** rejoignent les préoccupations des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et le PARC.

La **participation citoyenne** réfère à la collaboration et à la relation établie avec les citoyens, les partenaires (représentant la voix de la population ou des sous-groupes qui la composent) et la population. Cette relation est fondée sur la confiance et la reconnaissance de l'apport de chacun. Elle s'inscrit dans un processus dynamique d'interactions et d'apprentissages. Les savoirs expérientiels, le vécu et les connaissances du citoyen sont valorisés et pris en compte pour améliorer les services.

La **réduction des inégalités sociales de santé fait** référence à des écarts de santé injustes entre les individus. Ces conditions touchent, par exemple le revenu, le niveau de scolarité, l'emploi, l'inclusion sociale, le lieu de résidence, etc.

La **Caractérisation des communautés** favorise le développement d'une vision commune entre partenaires, la mobilisation collective et le choix d'actions mieux ciblées afin d'améliorer les conditions de vie et la santé. Cet outil sera donc privilégié par le PARC quant au portrait régional à établir en termes de défavorisation matérielle et sociale.

#### CISSSCA Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024

Dans cette planification, le CISSSCA a identifié des **activités de promotion, de sensibilisation, d'information et de formation** dédiées au personnel et aux intervenants ainsi qu'aux personnes handicapées et à leurs proches. Ces actions rejoignent directement les objectifs et les actions du PARC dans leur adaptation aux enjeux spécifiques des personnes handicapées vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

## ENJEUX ET PRIORITÉS

### Liens avec les planifications régionales et nationales

#### Direction générale de Services Québec de la Chaudière-Appalaches Plan d'action régional 2024-2025

Dans son Plan d'action 2024-2025, la Direction générale s'engage, en lien avec l'Alliance notamment, à :

- **Fournir une information appropriée sur le marché du travail** auprès du personnel et des partenaires dans le but d'améliorer leur compréhension quant aux réalités régionales, et ainsi intervenir efficacement auprès des individus et des entreprises des secteurs priorités, notamment dans les milieux dévitalisés et assurer la mise en œuvre des actions permettant aux personnes vulnérables d'intégrer le marché du travail de façon permanente.
- **Poursuivre le déploiement et faire connaître l'offre de service de maintien en emploi** selon les actions retenues par le comité de leaders ayant cette responsabilité; accompagner les entreprises dans le rehaussement des compétences de leur main-d'œuvre et dans l'amélioration de leurs pratiques de gestion des ressources humaines, facilitant leur transition numérique et favorisant l'attraction et le maintien en emploi de la main-d'œuvre issue de la diversité; établir, consolider et maintenir des relations partenariales avec les acteurs régionaux dans le but de répondre efficacement aux besoins des clientèles visées.

### Le développement social régional

Une réflexion sur la régionalisation du développement social a été entreprise par la TLCP accompagnée d'un consultant dans le cadre du projet PAGIEPS-23 (2021-2024). Si l'exercice a sensibilisé les acteurs clés et les partenaires des tables de développement social locales aux bénéfices de travailler ensemble, il n'a pas permis de définir ni de mettre en place un mode de travail commun ou un lieu de réflexion régional.

**Tous ont cependant convenu de poursuivre la démarche de concertation régionale.** L'Inter CDC et le GRAP-CA, bien qu'ils ne regroupent pas chacun tous les territoires locaux, sont des espaces où on parle de développement social.

## ENJEUX ET PRIORITÉS

### Liens avec les planifications régionales et nationales

#### Priorités régionales dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT) — Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Le Québec est composé de territoires qui ont des défis et des potentiels qui leur sont propres. Il est donc nécessaire d'adapter l'action gouvernementale aux **réalités des territoires et des collectivités** qui les habitent.

Cette stratégie repose ainsi sur des **priorités identifiées par les élus municipaux**. Les 8 priorités définies par les élus municipaux de région de la Chaudière-Appalaches dans le cadre de la SGAOVT 2025-2029 peuvent s'arrimer au Plan d'action régional concerté de lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre de la priorité 2, « Favoriser des milieux de vie inclusifs, attractifs et dynamiques où les membres de la communauté peuvent s'épanouir en maintenant et développant des services de proximité et en créant des environnements favorables à la santé », les partenaires énoncent notamment le besoin de soutenir les initiatives qui **favorisent l'inclusion et réduisent les inégalités sociales**, incluant des projets structurants pour **l'accès physique et économique aux aliments**. Il y a aussi un besoin de soutenir les communautés afin d'assurer la pérennité des services de proximité et de favoriser les initiatives innovantes et structurantes dans les arts et la culture.

De plus, ils soulignent qu'une **meilleure offre de services et un accès amélioré aux infrastructures en loisirs culturels, sportifs et de plein air permettront** d'accroître les environnements favorables aux saines habitudes de vie et aux loisirs.

## ENJEUX ET PRIORITÉS

### Liens avec les planifications régionales et nationales

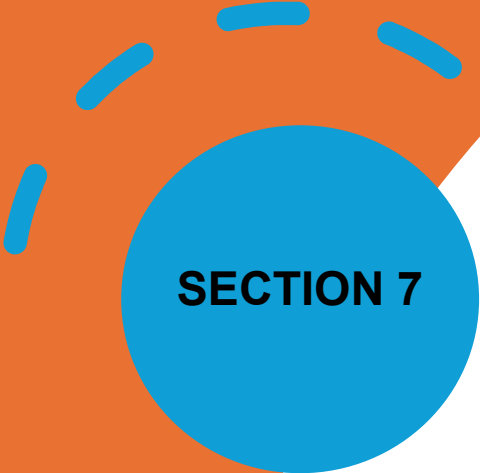
#### Priorités régionales dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT) — Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (suite)

Encourager le **développement global des enfants** et favoriser les partenariats entre les organismes d'accueil pour faciliter **l'intégration des personnes issues de l'immigration** font partie des besoins des partenaires régionaux.

**La gouvernance, le logement, l'environnement, le transport, la main-d'œuvre**, les filières porteuses et l'innovation sont aussi au cœur des préoccupations des intervenants de la région. L'accès au logement et la **prévention de l'itinérance** correspondent aux orientations de la priorité liée au logement et à la **sécurité résidentielle**. L'amélioration du **transport collectif** s'aligne avec la priorité transport et mobilité en vue d'assurer ainsi une meilleure accessibilité aux services.

Dans la priorité régionale liée à la main-d'œuvre, favoriser **l'arrimage entre les emplois et la formation** dans la région est essentiel pour répondre aux besoins du marché du travail et elle permet aussi de prévenir la pauvreté en amont.

Enfin, des priorités comme la gouvernance régionale et le développement des filières porteuses pour la région dans une perspective de développement durable soutiennent indirectement le plan régional en facilitant la **concertation et la résilience du territoire**. Cet arrimage stratégique assure une approche cohérente et intégrée de la lutte contre la pauvreté dans la région de la Chaudière-Appalaches.



**SECTION 7**

# **TABLEAU PLAN D'ACTION RÉGIONAL CONCERTÉ 2024-2029**

**PRIORITÉ EMPLOYABILITÉ ET RÉALITÉS ÉCONOMIQUES**

Problématiques concernées : Chômage, accès à l'emploi et au marché du travail, revenus, données, etc.

| Objectifs                                                                                                                                 | Actions                                                                                                                                                                                                      | Responsable<br>Selon le cas     | Collaborateurs<br>Parmi:                                                                                                                                                      | Liens<br>autre priorité<br>ou plans                                                                                                        | Résultats attendus                                                                                                                                        | Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. Renforcer l'accès à l'emploi pour les personnes éloignées du marché du travail</b>                                                  | 1.1 Soutenir des initiatives d'insertion en emploi adaptées aux besoins des personnes en situation de pauvreté (formations qualifiantes, plateaux, accompagnement personnalisé, mesures d'intégration, etc.) | Régional<br>Local<br>Organismes | BSQ, CRE, CJE, CAE, ACEF, Revenu Québec, Secrétariat des aînés, CAR (ministres interpellés), etc.                                                                             | Impacts: toutes les priorités<br>PL4 Priorité nationale<br>Prévention<br>Planification en Développement social et développement économique | Au moins une initiative soutenue en lien avec l'insertion en emploi, permettant d'accompagner les personnes éloignées du marché du travail vers un emploi | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives d'insertion en emploi soutenues</li> <li>● Nombre de participant.es aux initiatives soutenues</li> <li>● Taux de placement des participant.es en emploi après l'initiative</li> </ul>         |
| <b>2. Mieux documenter les réalités économiques des personnes en situation de pauvreté pour un portrait adapté à Chaudière-Appalaches</b> | 2.1 Soutenir des initiatives visant à enrichir les données régionales sur ces réalités (portraits, recherches, études, etc.)                                                                                 | Régional<br>Local<br>Organismes | CLE, CJE, CAE, ACEF, Secrétariat des aînés, CAR (ministres interpellés), CISSS (Caractérisation), MAMH (Indices de vitalité), tous les sites de statistiques et données, etc. | Impacts: toutes les priorités<br>OVT,<br>Planification en Développement social<br>Travaux d'organisations et d'instances                   | Au moins une initiative soutenue en lien avec la bonification des données régionales sur les réalités économiques des personnes en situation de pauvreté  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives soutenues visant à documenter ces réalités.</li> <li>● Production et diffusion des données produites</li> <li>● Utilisation des données produites dans l'élaboration d'initiatives</li> </ul> |

**PRIORITÉ RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

Problématiques concernées : décrochage scolaire, retour aux études, etc.

| Objectifs                                                                                                         | Actions                                                                                                                                                                                                                                                                 | Responsable Selon le cas                          | Collaborateurs Parmi:                                                     | Liens                                                                                                            | Résultats attendus                                                                                                                                                   | Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>3. Soutenir la réussite éducative des jeunes en situation de pauvreté</b>                                      | 3.1 Soutenir des initiatives permettant de renforcer les compétences en littératie des jeunes en situation de pauvreté.                                                                                                                                                 | Régional<br>Local<br>Organismes dédiés aux jeunes | PRÉCA, CJE, MJ, CSS, CAR (ministres interpellés) MRC, municipalité, etc., | Impacts: toutes les priorités<br>Planification en Développement social                                           | Au moins une initiative soutenue en lien avec le renforcement de la littératie pour les jeunes en situation de pauvreté.                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives en littératie soutenues.</li> <li>● Nombre de jeunes ayant participé à ces initiatives</li> </ul>                                                                                                                                            |
|                                                                                                                   | 3.2 Soutenir des initiatives permettant d'offrir des parcours scolaires alternatifs et flexibles pour favoriser la persévérance scolaire et prévenir le décrochage (ex. écoles de retour, formation continue, classes adaptées, travail-études, tel parcours éducatif). | Régional<br>Local<br>Organismes dédiés aux jeunes | PRÉCA, CJE, MJ, CSS, MRC, Municipalités, etc.                             | Impacts: toutes les priorités<br>PL4 Priorité nationale<br>Prévention<br>Planification s en Développement social | Au moins une initiative soutenue en lien avec l'offre de parcours scolaires alternatifs et flexibles pour les jeunes en situation de pauvreté.                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives soutenues en matière de parcours scolaires alternatifs et flexibles.</li> <li>● Nombre de jeunes ayant participé à ces initiatives.</li> <li>● Taux de persévérance et de réussite des jeunes ayant bénéficié de ces initiatives.</li> </ul> |
|                                                                                                                   | 3.3 Soutenir des initiatives permettant d'améliorer l'accompagnement et le soutien aux familles pour renforcer leur rôle dans le parcours éducatif de leurs enfants.                                                                                                    | Local<br>Organismes                               | CSS, organismes dédiés, MRC, Municipalités, etc.                          | PL4 Priorité nationale<br>Planification s en Développement social                                                | Au moins une initiative soutenue en lien avec l'accompagnement et le soutien des familles.                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives d'accompagnement et de soutien aux familles soutenues.</li> <li>● Nombre de parents ayant bénéficié de ces initiatives.</li> </ul>                                                                                                           |
| <b>4. Soutenir les personnes en situation de pauvreté désirant reprendre ou poursuivre leur parcours éducatif</b> | 4.1 Soutenir des initiatives visant à accompagner les personnes en situation de pauvreté dans leur retour aux études et la poursuite de leur formation (ex. : services d'orientation, accompagnement personnalisé, programmes adaptés, etc.).                           | Local<br>Organismes                               | PRÉCA, CJE, MJ, CSS, organismes dédiés, MRC, Municipalités, etc.          | PL4 Priorité nationale<br>Planification s en développement social, en éducation                                  | Au moins une initiative soutenue en lien avec l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté dans leur retour aux études et la poursuite de leur formation. | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives soutenues visant le retour aux études.</li> <li>● Nombre de personnes ayant bénéficié de ces initiatives</li> <li>● Taux de maintien aux études des personnes ayant bénéficié de ces initiatives.</li> </ul>                                 |

**PRIORITÉ MOBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ**

Problématiques concernées : Capacité de déplacement des personnes en situation de pauvreté, transport, coût, accès aux services, etc.

| Objectifs                                                                                                               | Actions                                                                                                                                                                                                                                                   | Responsable<br>Selon le cas          | Collaborateurs<br>Parmi:                                                                                                                                    | Liens                                                                                        | Résultats attendus                                                                                                                                       | Indicateurs                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>5. Influencer le développement du transport régional dans une perspective de disponibilité</b>                       | 5.1 Soutenir des initiatives de sensibilisation et de plaidoyer en faveur d'une offre de transport abordable dans la région                                                                                                                               | Régional<br>MRC<br>Élus              | TREMCA ,CAR, MRC, MTQ, CISSS (Caractérisation), MAMH (Indices de vitalité), comités régionaux et locaux dédiés, Transport adapté, MRC, Communications, etc. | Impacts: toutes les priorités<br>OVT, Planifications en Développement social et en Transport | Au moins une initiative soutenue en lien avec la sensibilisation et le plaidoyer sur les enjeux de transport pour les personnes en situation de pauvreté | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives de sensibilisation et de plaidoyer soutenu</li> <li>● Nombre d'acteurs différents ciblés dans ces initiatives</li> </ul> |
|                                                                                                                         | 5.2 Soutenir des initiatives de concertation régionale intersectorielle sur les enjeux de transport, de mobilité des personnes en situation de pauvreté et d'accessibilité                                                                                | Régional                             | TREMCA, CAR, MTQ, MRC, etc.                                                                                                                                 | Impacts: toutes les priorités<br>CRECA                                                       | Au moins une initiative de soutien<br>Ou en lien avec la concertation régionale intersectorielle                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives soutenues</li> <li>● Nombre d'acteurs impliqués dans ces initiatives</li> </ul>                                          |
| <b>6. Renforcer la capacité de déplacement des personnes en situation de pauvreté vers les services existants</b>       | 6.1 Soutenir des initiatives permettant d'offrir des modèles de mobilité alternative pour les personnes en situation de pauvreté (ex. transport à la demande, navettes communautaires, services de vélopartage adaptés aux zones rurales, accompagnement) | MRC<br>Organismes dédiés             | MRC, comités régionaux et locaux dédiés, Transport adapté, MTQ, privé, etc.                                                                                 | Impacts: toutes les priorités<br>Planifications en Développement social et en Transport      | Au moins une initiative soutenue en lien avec la mobilité alternative soutenue pour les personnes en situation de pauvreté                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives de mobilité alternative soutenue</li> <li>● Nombre de personnes ayant bénéficié de ces initiatives</li> </ul>            |
|                                                                                                                         | 6.2 Soutenir des initiatives d'information sur les possibilités de transport disponibles pour les personnes en situation de pauvreté                                                                                                                      | Régional<br>MRC<br>Organismes dédiés | MRC, comités régionaux et locaux dédiés, Transport adapté, Communications, etc.                                                                             | Planifications en Développement social, en Transport                                         | Au moins une initiative soutenue en lien l'information sur les possibilités de transport disponible pour les personnes en situation de pauvreté          | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives d'information soutenue</li> <li>● Nombre de personnes rejointes par ces initiatives</li> </ul>                           |
| <b>7. Soutenir le développement et le maintien de services de proximité pour les personnes en situation de pauvreté</b> | 7.1 Soutenir des initiatives permettant d'aller vers les personnes en situation de pauvreté, là où elles se trouvent, et ainsi renforcer l'accessibilité des services                                                                                     | Local<br>Organismes dédiés           | MRC, comités locaux dédiés, privés, etc.                                                                                                                    | Impacts: toutes les priorités<br>Planifications en Développement social et en Transport      | Au moins une initiative soutenue en lien avec l'accessibilité des services de proximité en allant vers les personnes en situation de pauvreté            | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives soutenues.</li> <li>● Nombre de personnes en situation de pauvreté rejointes par ces initiatives</li> </ul>              |

**PRIORITÉ LOGEMENT ET SÉCURITÉ RÉSIDENIELLE**

Problématiques concernées : Rareté des logements abordables, itinérance, instabilité résidentielle, etc.

| Objectifs                                                                                                                                                            | Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Responsable Selon le cas          | Collaborateurs Parmi:                                                                                                                                            | Liens                                                                   | Résultats attendus                                                                                                                                                    | Indicateurs                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>8. Réunir les conditions propices au développement d'une offre de logements abordables, diversifiés et de qualité pour les personnes en situation de pauvreté</b> | 8.1 Soutenir des initiatives de sensibilisation et les plaidoyers pour l'établissement d'un cadre légal et réglementaire favorable au logement abordable                                                                                                                                 | Régional, Local, Élus             | TREMCA, CAR, OMH,HLM et autres tenures d'habitation, associations ou groupes de propriétaires, régie du logement, etc.                                           | CLIC et autres initiatives et plans d'action des collaborateurs         | Au moins une initiative soutenue en lien avec la sensibilisation et le plaidoyer pour influencer les cadres légaux et réglementaires en faveur du logement abordable. | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives de sensibilisation et plaidoyer soutenues.</li> <li>● Nombre d'acteurs et décideurs engagés dans ces initiatives</li> </ul> |
| <b>9. Renforcer l'accompagnement et les ressources dédiées aux personnes en situation de précarité résidentielle</b>                                                 | 9.1 Soutenir des initiatives d'accès à l'information et aux recours pour les locataires en situation de précarité résidentielle (défense des droits des locataires, cliniques juridiques, accompagnement face aux évictions et hausses abusives, etc.)                                   | Régional Local, organismes dédiés | OMH, MRC, municipalités, Régie du logement, organismes dédiés, aide juridique, groupes de défenses des droits, Equijustice, Communications, etc.                 | CLIC, initiatives et plans d'action des collaborateurs                  | Au moins une initiative soutenue en lien avec l'accès à l'information et aux recours pour les locataires en situation de précarité résidentielle                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives soutenues.</li> <li>● Nombre de personnes rejointes par ces initiatives</li> </ul>                                          |
|                                                                                                                                                                      | 9.2 Soutenir des initiatives apportant des solutions d'accompagnement, d'hébergement et de logement de qualité, adaptées aux besoins des personnes en situation ou à risque d'itinérance dans la région (logements de transition, maisons de chambre, ressources d'hébergement adaptées) | Régional Local, organismes dédiés | CISSS, Table régionale itinérance, OMH,HLM et autres tenures d'habitation, associations ou groupes de propriétaires, régie du logement, MRC, municipalités, etc. | PL4 Priorité nationale itinérance, et plans d'action des collaborateurs | Au moins une initiative soutenue en lien avec des solutions d'accompagnement, d'hébergement et de logement pour les personnes en situation ou à risque d'itinérances  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives soutenues.</li> <li>● Nombre de personnes ayant bénéficié de ces initiatives</li> </ul>                                     |

## 6. Plan d'action 2024-2029

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ

Plan d'action régional concerté Chaudière-Appalaches

### PRIORITÉ SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Problématiques concernées : Désert et marais alimentaire, gaspillage alimentaire, coût élevé des aliments et inflation, etc.

| Objectifs                                                                          | Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Responsable<br>Selon le cas            | Collaborateurs<br>Parmi:                                                                                                                                                                                           | Liens                                                                                                                                 | Résultats attendus                                                                                                                                                                  | Indicateurs                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10. Améliorer l'accès physique et économique à des aliments sains.                 | 10.1 Soutenir des initiatives qui permettent d'amener l'aide alimentaire vers les personnes en situation de pauvreté, à proximité de l'endroit où elles se trouvent (épicerie économique, marchés de points de dépôt, dépanneur automatisé, aide alimentaire à l'école, aide alimentaire d'urgence, etc.). | Régional<br>Local<br>Organismes dédiés | MAPAQ, CISSS-CA, COMITÉ SA du MSSS, CS, table des saines habitudes de vie, grands marchés d'alimentation, distributeurs indépendants, OMH, <i>Comité régional pour la sécurité alimentaire</i> , DSP, privée, etc. | Priorité Transport et accessibilité, PL4 et plan d'action DSP, programmes de dons de surplus des grandes chaînes d'alimentation, etc. | Au moins une initiative soutenue en lien avec les efforts pour amener l'aide alimentaire vers les personnes en situation de pauvreté, à proximité de l'endroit où elles se trouvent | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives soutenues</li> <li>● Nombre de personnes ayant bénéficié de ces initiatives</li> </ul>                 |
|                                                                                    | 10.2 Soutenir des initiatives d'accès économique aux aliments pour les personnes en situation de pauvreté (achats groupés, épicerie solidaire, coopératives d'alimentation, modèles d'abonnement à des paniers alimentaires, frigos-partage en milieu de désert alimentaire, etc.).                        | Local<br>Organismes dédiés             | MAPAQ, CISSS-CA, COMITÉ SA du MSSS, CS, table des saines habitudes de vie, grands marchés d'alimentation, distributeurs indépendants, <i>Comité régional pour la sécurité alimentaire</i> DSP OMH, le privé, etc.  | PL4 et plan d'action DSP, programmes de dons des grandes chaînes d'alimentation, etc.                                                 | Au moins une initiative soutenue en lien avec l'accès économique aux aliments                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives soutenues</li> <li>● Nombre de personnes ayant bénéficié de ces initiatives</li> </ul>                 |
| 11. Favoriser une plus grande autonomie alimentaire, territoriale et individuelle. | 11.1 Soutenir des initiatives de production et de distribution alimentaire en circuits courts accessibles aux personnes en situation de pauvreté (jardins collectifs, serres communautaires, agriculture urbaine, etc.)                                                                                    | Local<br>Organismes dédiés             | MAPAQ, CISSS-CA, COMITÉ SA du MSSS, CS, table des saines habitudes de vie, grands marchés d'alimentation, distributeurs indépendants, OMH, le privé, etc.                                                          | PL4 et plan d'action DSP, programmes de dons des grandes chaînes d'alimentation, etc.                                                 | Au moins une initiative soutenue en lien avec la production et la distribution alimentaire en circuits courts accessibles aux personnes en situation de pauvreté                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives soutenues</li> <li>● Nombre de personnes ayant bénéficié de ces initiatives</li> </ul>                 |
|                                                                                    | 11.2 Soutenir des initiatives visant à renforcer les compétences et les ressources de transformation et de conservation des aliments (formations, mutualisation des cuisines collectives, etc.)                                                                                                            | Régional<br>Local<br>Organismes dédiés | Centres de transformation agroalimentaire, MRC, MAPAQ, CISSS-CA, au, etc.                                                                                                                                          | Plan d'action des collaborateurs                                                                                                      | Au moins une initiative soutenue en lien avec les compétences et les ressources de transformation et de conservation des aliments                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives soutenues</li> <li>● Nombre de personnes ayant bénéficié de ces initiatives</li> </ul>                 |
|                                                                                    | 11.3 Soutenir des initiatives visant à sensibiliser et à soutenir la récupération, la redistribution des surplus agricoles et le glanage au profit de l'aide alimentaire pour les personnes en situation de pauvreté                                                                                       | Régional, Local<br>Organismes dédiés   | Centres de transfo agroalimentaires, MAPAQ, CISSS-CA, COMITÉ SA du MSSS, etc.                                                                                                                                      | Plan d'action des collaborateurs                                                                                                      | Au moins une initiative soutenue en lien avec la récupération, la redistribution des surplus agricoles et le glanage                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives soutenues</li> <li>● Nombre d'organismes ou de personnes ayant bénéficié de ces initiatives</li> </ul> |

PARTICIPATION ET INCLUSION SOCIALE

Problématiques concernées : Préjugés et discrimination, isolement, etc.

| Objectifs                                                                                                                                                                                           | Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Responsable Selon le cas               | Collaborateurs Parmi:                                                                                            | Liens                                                                                              | Résultats attendus                                                                                                                                                                                                                                       | Indicateurs                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>12. Lutter contre les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté</b>                                                                                                              | 12.1 Soutenir des initiatives de sensibilisation sur les réalités de la pauvreté auprès de la population (campagnes de sensibilisation grand public, rencontre échanges entre citoyen.nes, etc.)                                                                                                                                                     | Régional<br>Local<br>Organismes dédiés | MSSS, CISSS-CA, etc.                                                                                             | Planification des collaborateurs<br>PL4 Préjugés                                                   | Au moins une initiative soutenue en lien avec la sensibilisation sur les réalités de la pauvreté soutenue                                                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives soutenues</li> <li>● Nombre de personnes rejointes par ces initiatives</li> </ul>                                                |
| <b>13. Favoriser la participation active des personnes en situation de pauvreté à la vie sociale, culturelle et communautaire de leur milieu.</b>                                                   | 13.1 Soutenir des initiatives favorisant l'accessibilité aux activités culturelles et de loisirs pour les personnes en situation de pauvreté (ex. tarification sociale, événements gratuits, partenariats avec les organismes culturels et sportifs, espaces communautaires, etc.).                                                                  | Régional Local<br>Organismes dédiés    | MCLQ, URLS, Organisations culturelles et de loisirs régionales, locales et privées, MRC, municipalités, DS, etc. | Planification des collaborateurs                                                                   | Au moins une initiative soutenue en lien avec l'accessibilité aux activités culturelles et de loisirs pour les personnes en situation de pauvreté                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives soutenues</li> <li>● Nombre de partenaires engagés</li> <li>● Nombre de personnes ayant bénéficié de ces initiatives</li> </ul>  |
| <b>14. Favoriser le pouvoir d'agir des personnes en situation de pauvreté et renforcer leur participation citoyenne afin que leurs voix soient entendues dans les décisions qui les concernent.</b> | 14.1 Soutenir des initiatives d'accompagnement des personnes en situation de pauvreté dans le développement de leurs capacités à s'impliquer activement dans les enjeux citoyens et collectifs qui les concernent (formations, mentorat, ateliers d'éducation populaire, accompagnement individuel ou collectif, etc.).                              | Régional<br>Local<br>Organismes dédiés | Communauté de pratiques, experts de vécu de C-A MRC, DS, etc.                                                    | Planification, mémoires et autres travaux, GRAP, InterCDC, comités DS, Chaires de Recherches, etc. | Au moins une initiative soutenue en lien avec l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté dans le développement de leurs capacités à s'impliquer activement dans les enjeux citoyens et collectifs qui les concernent                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives soutenues</li> <li>● Nombre de personnes rejointes par ces initiatives</li> </ul>                                                |
|                                                                                                                                                                                                     | 14.2 Soutenir des initiatives visant à rendre les espaces et lieux de concertation et de décisions plus inclusifs et mieux préparés pour intégrer et valoriser la participation effective des personnes en situation de pauvreté (sensibilisation des décideurs, adaptation des processus participatifs, reconnaissance de l'expertise vécue, etc.). | Régional<br>Local<br>Organismes dédiés | Communauté de pratiques, experts de vécu de C-A MRC, DS, etc.                                                    | Planification, mémoires et autres travaux, GRAP, InterCDC, comités DS, Chaires de Recherches, etc. | Au moins une initiative soutenue en lien avec les efforts pour rendre les espaces et lieux de concertation et de décisions plus inclusifs et mieux préparés pour intégrer et valoriser la participation effective des personnes en situation de pauvreté | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'initiatives soutenues</li> <li>● Nombre d'espaces et de lieux de concertations et de décisions ayant bénéficié de ces initiatives</li> </ul> |



**SECTION 8**

# **GESTION DU FQIS**

# GESTION DU FQIS

## Mode de répartition du FQIS

L'enveloppe est partagée entre la région et chacune des MRC et de la Ville. La répartition est faite sur la base d'indicateurs comparables, dont les données sont accessibles, et d'une méthode de calcul favorisant une juste distribution entre les territoires.

### Indicateur 1 : Montant de base

Un montant de base identique a d'abord été attribué pour chacun des territoires, dans un but d'équité.

### Indicateur 2 : Familles à faible revenu

Le second indicateur prend en compte le nombre de personnes composant les familles à faible revenu dans chacune des MRC, selon la mesure du faible revenu (MFR) basée sur 50 % du revenu familial médian québécois après impôt. Cet indicateur est basé sur les données provenant de l'Institut de la statistique du Québec (2022) et regroupe lui-même une série d'indicateurs en lien avec la défavorisation des individus et le développement des territoires. Il indique le nombre de personnes à aider par le biais des initiatives mises en œuvre.

### Indicateur 3 : Indice de vitalité

Le 3<sup>e</sup> indicateur réfère à la vitalité des territoires et prend en compte l'indice de vitalité publié en 2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Répartition locale et régionale :** 85% et 15%. Les Frais de gestion incluent une proposition d'accompagnement des milieux par le régional, à identifier en concertation régionale.

Les indicateurs de la répartition

Deux indicateurs ont été sélectionnés pour la répartition dans les territoires MRC. Ils ciblent les personnes à rejoindre et les zones où les besoins sont les plus pressants. soit le nombre de personnes vivant ans une famille à faible revenu. Les données sont pour la même année.

Nombre de personnes dans les familles à faible revenu<sup>1</sup>, selon le type de famille<sup>2</sup>, MRC<sup>3</sup> et ensemble du Québec

| Type de famille de recensement : Ensemble des familles        |                    |                                    |           |           |           |
|---------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Composition du type de famille : Total – avec ou sans enfants |                    |                                    |           |           |           |
| Code                                                          | MRC                | Région administrative <sup>4</sup> | 2020<br>n | 2021<br>n | 2022<br>n |
| 17                                                            | L'Islet            | 12-Chaudière-Appalaches            | 690       | 860       | 850       |
| 18                                                            | Montmagny          | 12-Chaudière-Appalaches            | 910       | 1070      | 1110      |
| 19                                                            | Bellechasse        | 12-Chaudière-Appalaches            | 1070      | 1390      | 1410      |
| 251                                                           | Lévis              | 12-Chaudière-Appalaches            | 2950      | 3710      | 4060      |
| 26                                                            | La Nouvelle-Beauce | 12-Chaudière-Appalaches            | 900       | 1140      | 1170      |
| 27                                                            | Beauce-Centre      | 12-Chaudière-Appalaches            | 610       | 860       | 880       |
| 28                                                            | Les Etchemins      | 12-Chaudière-Appalaches            | 650       | 870       | 850       |
| 29                                                            | Beauce-Sartigan    | 12-Chaudière-Appalaches            | 1680      | 2180      | 2200      |
| 31                                                            | Les Appalaches     | 12-Chaudière-Appalaches            | 1850      | 2350      | 2230      |
| 33                                                            | Lotbinière         | 12-Chaudière-Appalaches            | 1080      | 1320      | 1300      |

Notes :

1. Le faible revenu est ici calculé d'après la Mesure du faible revenu (MFR) après impôt. Une famille est considérée comme à faible revenu, lors d'une année, si son revenu après impôt ajusté selon sa taille est inférieur au seuil qui correspond à la moitié de la médiane du revenu familial après impôt ajusté de l'ensemble des personnes (de tous âges) du Québec durant la même année. L'ajustement a pour but de rendre comparables les revenus des familles de tailles différentes.

Par ailleurs, les résidents non permanents (RNP), y compris les travailleurs agricoles étrangers temporaires qui ne perçoivent des revenus au pays que durant quelques semaines par année, sont exclus des données de la MFR de manière générale.

2. Selon le concept de la famille de recensement.

ISQ, 2022

Notes:

- Lien avec l'indicateur (MESS) : « nombre de personnes différentes rejointes par l'initiative »
- Impact de la pandémie année 2021, 2022

Indice de vitalité économique 2022  
Chaudière-Appalaches (région 12)

| Nom de la MRC      | Indice de vitalité économique (2022) | Quintile (2022) | Population totale |
|--------------------|--------------------------------------|-----------------|-------------------|
| Beauce-Centre      | 0,7183746                            | Q3              | 19494             |
| Beauce-Sartigan    | -0,030142                            | Q3              | 54823             |
| Bellechasse        | 2,670706                             | Q2              | 38510             |
| La Nouvelle-Beauce | 7,9467152                            | Q1              | 39083             |
| Les Appalaches     | -4,100739                            | Q4              | 43896             |
| Les Etchemins      | -3,460983                            | Q4              | 17182             |
| Lévis              | 10,687357                            | Q1              | 153164            |
| L'Islet            | -5,012254                            | Q4              | 17753             |
| Lotbinière         | 10,19635                             | Q1              | 35616             |
| Montmagny          | -4,635793                            | Q4              | 22615             |

MAMH, 2022

# GESTION DU FQIS

Tableau de répartition du FQIS 2024-2029 (incluant l'avance reçue pour la période 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2024)

| PROPOSITION DE RÉPARTITION DU FQIS: 15% RÉGIONAL 85% LOCAL                                             |                               |                |                   |         |                  |                             |       |                 |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------|-------------------|---------|------------------|-----------------------------|-------|-----------------|--------------|
| NOUVELLE ALLIANCE 2024-2029                                                                            |                               | incluant Avanc | 4 716 195,00 \$   | Gestion | 500 000,00 \$    |                             |       |                 |              |
| Enveloppe de la Chaudiere-appalaches                                                                   |                               | TOTALE         | 4 216 195,00 \$   |         |                  | 40% enveloppement           |       | montant de base | 1 433 506 \$ |
| % Enveloppe pour projets régionaux                                                                     |                               | 15             | 632 429,25 \$     |         |                  | 30% enveloppe faible revenu |       |                 | 1 075 130 \$ |
| % Enveloppe pour projets territoriaux                                                                  |                               | 85             | 3 583 765,75 \$   |         |                  | 30% enveloppe vitalité      |       | territoires     | 1 075 130 \$ |
|                                                                                                        |                               |                |                   |         |                  |                             |       |                 |              |
|                                                                                                        |                               |                |                   |         |                  |                             |       |                 |              |
| MRC                                                                                                    | \$ TOTAL                      | Montant de bas | Faible revenu (2) | %       | \$ faible revenu | ndice vitalité (1           | Écart |                 | \$ vitalité  |
| La Nouvelle-Beauce                                                                                     | 235 984 \$                    | 143 351 \$     | 1170              | 7,3     | 78 179 \$        | 7,94                        | 0,00  | 1,00            | 14 455 \$    |
| Lévis                                                                                                  | 389 488 \$                    | 143 351 \$     | 4060              | 25,2    | 271 288 \$       | 10,68                       | -2,74 | -1,74           | (25 151) \$  |
| Bellechasse                                                                                            | 328 197 \$                    | 143 351 \$     | 1410              | 8,8     | 94 216 \$        | 2,67                        | 5,27  | 6,27            | 90 630 \$    |
| Lotbinière                                                                                             | 212 148 \$                    | 143 351 \$     | 1300              | 8,1     | 86 866 \$        | 10,19                       | -2,25 | -1,25           | (18 068) \$  |
| Beauce-Sartigan                                                                                        | 419 144 \$                    | 143 351 \$     | 2200              | 13,7    | 147 003 \$       | 0,03                        | 7,91  | 8,91            | 128 790 \$   |
| Beauce-Centre                                                                                          | 320 968 \$                    | 143 351 \$     | 880               | 5,5     | 58 801 \$        | 0,72                        | 7,22  | 8,22            | 118 816 \$   |
| L'Islet                                                                                                | 401 788 \$                    | 143 351 \$     | 850               | 5,3     | 56 797 \$        | -5,01                       | 12,95 | 13,95           | 201 641 \$   |
| Montmagny                                                                                              | 413 813 \$                    | 143 351 \$     | 1110              | 6,9     | 74 170 \$        | -4,64                       | 12,58 | 13,58           | 196 293 \$   |
| Les Appalaches                                                                                         | 480 846 \$                    | 143 351 \$     | 2230              | 13,9    | 149 008 \$       | -4,10                       | 12,04 | 13,04           | 188 487 \$   |
| Les Etchemins                                                                                          | 381 388 \$                    | 143 351 \$     | 880               | 5,5     | 58 801 \$        | -3,46                       | 11,40 | 12,40           | 179 236 \$   |
| MRC                                                                                                    | 3 583 766 \$                  |                |                   |         |                  |                             |       |                 |              |
| Régional                                                                                               | 632 429 \$                    |                | 16090             | 100,0   |                  |                             | 64,38 | 74,38           |              |
| Incluant l'Avance                                                                                      | 4 216 195 \$                  | 1 433 506 \$   |                   |         | 1 075 130 \$     |                             |       |                 | 1 075 130 \$ |
|                                                                                                        |                               |                |                   |         |                  |                             |       |                 |              |
| (1) ISQ 2022                                                                                           | (mise à jour 26 février 2025) |                |                   |         |                  |                             |       |                 |              |
| (2) ISQ 2022                                                                                           | (mise à jour 23 octobre 2024) |                |                   |         |                  |                             |       |                 |              |
| Selon la mesure du faible revenu (MFR) basée sur 50 % du revenu familial médian québécois après impôt. |                               |                |                   |         |                  |                             |       |                 |              |

# GESTION DU FQIS

## Modalités liées au dépôt et l'admissibilité des projets

Comme précédemment indiqué, le fonctionnement sera revu par la TRLCP et une proposition sera soumise au MESS en 2025.

**Dans l'intervalle, l'Alliance se poursuivant dans la continuité**, ainsi le dépôt et le cheminement des projets se font sur la base de la structure de gouvernance et des modalités de fonctionnement adoptés en 2019.

### Nouveaux projets locaux

- Obtenir, remplir et déposer le *Formulaire de présentation de projet et demande au FQIS*<sup>1</sup> auprès du représentant du ou des territoires ;
- Qualification de projet local : *Grille d'analyse qualificative* signée par les membres du Comité local et indiquant le pointage requis ;
- Qualification de projet régional : Le *Formulaire de présentation de projet et demande au FQIS* est transmis au préalable à la TRLP puis analysé par la TRLP lors d'une rencontre en vue de qualification ;
- Transmission de ces documents à la MRC des Appalaches pour l'*Avis d'admissibilité aux critères du FQIS* (recommandations s'il y a lieu) ;
- Préparation et transmission de la *Fiche de présentation de projet* par la MRC des Appalaches à la Table des DG ;
- Présentation pour adoption par la TREMCA sur recommandation des DG ;
- Signature du *Protocole d'entente* avec la MRC des Appalaches et suivis.

Note 1:

Les formulaires comprennent toutes les informations concernant le projet: objectifs, personnes et zones ciblées, résultats attendus, partenaires intersectoriels, indicateurs, étapes, budget détaillé, etc. Ils sont mis à jour afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux nouveaux critères et objectifs du FQIS et ils sont disponibles sur demande. Les formulaires Présentation de projet - demande au FQIS et Protocole d'entente entre le Partenaire et l'organisme promoteur sont produits en Annexe.

-  0. FORMULAIRE Présentation de projet et demande au FQIS.pdf
-  1. GRILLE Analyse qualification (local ou régional).pdf
-  2. Code d'éthique.pdf
-  3. Avis d'admissibilité (Fiduciaire).pdf
-  3.a FICHE Présentation Table des DG.pdf
-  4. Guide de dépôt projet local.pdf
-  5. Guide de dépôt projet régional.pdf
-  8. ANNEXE\_Orientations et normes du FQIS.pdf

# GESTION DU FQIS

## Nouveauté de l'Alliance

### Projets structurants à maintenir

D'ici le terme des révisions de la structure de gouvernance et des modalités de fonctionnement, une **mesure** transitoire est mise en place pour le maintien de projets structurants, qui doivent faire l'**unanimité dans le milieu, être concertés régionalement** et d'une **durée maximale de 5 ans à compter de la date de signature du Protocole d'entente**. Outre la durée et le rehaussement du budget demandés, il n'y aura **pas de changement au projet existant** (mêmes objectifs, mes actions, même organisme fiduciaire, etc).

### Mesure transitoire:

1. La demande de maintien et de rehaussement de budget doit être transmise à la MRC des Appalaches, appuyée par écrit par la MRC concernée (projet local) et transmise à la TRLP en vue d'une rencontre à venir ;
2. La demande doit démontrer sa conformité aux exigences du FQIS/ MESS (voir ci-dessus : unanime, concertée, durée, pas de changement) ;
3. Le budget total du projet incluant le rehaussement doit toujours comprendre une contribution du milieu de 10% minimum.
4. Un **comité de maintien de projet** sera composé de membres de la Table régionale de lutte contre la pauvreté à la suite d'un « appel à tous » permettant de réunir au moins 5 représentants MRC, 2 ministères, 2 partenaires régionaux, un expert de vécu et obtenir l'appui de 2 organisations « hors Table » directement dédiées à la Priorité concernée par le projet ;
5. La demande par l'organisme déposant sera présentée à ce comité en TEAMS ou lors d'une rencontre planifiée ;
6. Le comité fera une recommandation au comité local concerné ou à la TRLP (projet régional), qui demeureront décisionnels ;
7. Un **avenant au protocole d'entente existant** sera signé par l'organisme et la MRC des Appalaches, qui assurera les suivis.

# GESTION DU FQIS

## Modalités liées à la gestion financière des initiatives

### Protocole d'entente : Contribution FQIS

Suivant l'adoption des projets par la TREMCA et la disponibilité des fonds, les protocoles d'entente sont signés entre les organismes porteurs de projets (promoteur) et le mandataire (MRC des Appalaches). Aux fins de description du projet incluant les objectifs, les actions, les résultats attendus, les étapes et le budget, le *Formulaire de présentation de projet* révisé sera initialisé et annexé au Protocole d'entente. En cours de réalisation du projet, des avenants pourront être signés lorsqu'ils concernent une modification à l'échéancier et au montant demandé au FQIS.

### Autre entente : Contribution d'un partenaire ou d'autre bailleur de fonds

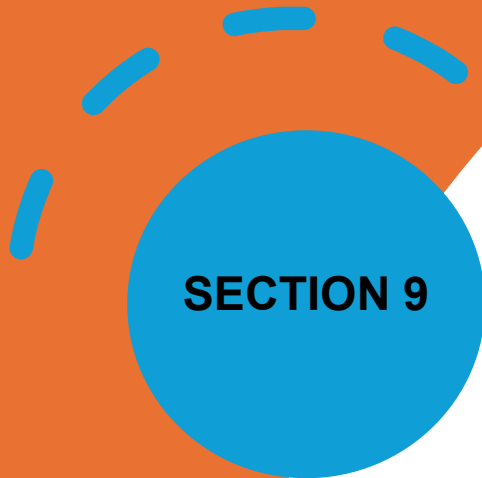
Une entente est également signée entre les organismes promoteur et un partenaire investisseur autre que le FQIS, confirmant la contribution et en définissant les termes.

### Rapports de suivi:

Les **Rapports d'étape et finals** sont transmis par l'organisme promoteur selon le calendrier prévu au Protocole et indiquent des résultats qualitatifs et financiers. L'état d'avancement permet les versements et permet au responsable (Partenaire) de produire tous les rapports demandés par le MESS et prévus dans la Convention. Un suivi rigoureux est effectué auprès des organismes fiduciaires des projets, et un soutien est offert au besoin. Des retours à la TRLP sur l'avancement des projets permettent d'encourager la réflexion sur la manière d'apprécier collectivement la qualité et les impacts bénéfiques des initiatives et des actions réalisées.

Des **documents de suivi** (Fiches et Tableaux) sont élaborés par le responsable (Partenaire), pour tenir à jour les données qualificatives et financières nécessaires aux redditions annuelles à transmettre à Services Québec, au SACAIS et aux comptes de la MRC.

-  1. Protocole d'entente FQIS.pdf
-  2. Avenant au protocole.pdf
-  3-Rapport d'étape Pagieps.pdf
-  4-Rapport final.pdf



# LES COMMUNICATIONS

# COMMUNICATIONS

## Diffusion de l'information, des résultats et des pratiques gagnantes

Les modalités de **diffusion dans sa région ou son territoire** et auprès des autres régions seront adaptées au cours de la démarche. À la suite de l'adoption du PARC, un onglet identifié sera alimenté en continu sur les **sites web de la TREMCA et de la MRC des Appalaches** et comprendra notamment:

- Répertoire des projets de l'Alliance précédente 2018-2024 (TLCP)
- Diaporamas de présentation des Alliances pour la solidarité 2024-2029 et du 4<sup>e</sup> Plan de lutte contre la pauvreté (MESS)
- Guide de l'Alliance pour la solidarité 2024-2029 et Objectifs et normes du FQIS 2024-2029 (MESS)
- Plan d'action régional concerté de la Chaudière-Appalaches 2024-2029 (Partenaire et TLCP)
- Guide de Présentation de projet et demande au FQIS (Partenaire)
- Calendrier des rencontres de la TRLP (à venir)
- État d'avancement de la démarche (en continu)

Un **plan de communication** sera élaboré pour assurer la visibilité de la démarche et les initiatives en cours, tant au régional et que par les territoires locaux. Le matériel de promotion, les annonces, les communiqués et conférences de presse respecteront le *Protocole de communication publique de la Convention d'aide financière 2024-2029*. Tout matériel sera transmis pour approbation ou collaboration avant publication. Ces directives seront inscrites dans les protocoles.

Par ailleurs, les responsables de l'Alliance participeront avec leurs homologues des autres régions aux rencontres de la communauté de pratique des Alliances. Ces responsables (coordonnateur, DG, élu ou autre représentant) se partageront également la représentation de l'Alliance en Chaudière-Appalaches aux diverses instances concernées par les enjeux de la pauvreté et l'exclusion sociale.



## ANNEXE 1

### LISTE DES ACRONYMES

|         |                                                                        |
|---------|------------------------------------------------------------------------|
| ACEF    | Association coopérative d'économie familiale                           |
| BSQ     | Bureau de Services Québec                                              |
| CAE     | Chaudière-Appalaches économique                                        |
| CAR     | Conférence administrative régionale                                    |
| CDC     | Corporation de développement communautaire                             |
| CDE     | Corporation de développement économique                                |
| CISSS   | Centre intégré de santé et de services sociaux                         |
| CISSSCA | Centre intégré de santé et de services sociaux Chaudière-Appalaches    |
| CJE     | Carrefour de Jeunesse emploi                                           |
| CLIC    | Citoyens locataires impliqués et concertés en Chaudière-Appalaches     |
| CRE     | Centre de recherche d'emploi                                           |
| CRECA   | Conseil régional de l'Environnement Chaudière-Appalaches               |
| CSS     | Centre de Services scolaires                                           |
| DRSP    | Direction régionale de santé publique                                  |
| DS      | Développement social                                                   |
| DSP     | Direction régionale de la Santé publique                               |
| FQIS    | Fonds québécois d'initiatives sociales                                 |
| FRR     | Fonds Régions et ruralité                                              |
| GRAP-CA | Groupe de réflexion et d'action sur la pauvreté – Chaudière-Appalaches |
| HLM     | Habitation à loyer modique                                             |
| ISQ     | Institut québécois de la statistique                                   |
| MAMH    | Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation                  |
| MCCQ    | Ministère de la Culture et des Communications du Québec                |
| MESS    | Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale                      |
| MJ      | Maison des jeunes                                                      |
| MRC     | Municipalité régionale de comté                                        |
| MSSS    | Ministère de la Santé et des Services sociaux                          |
| MTQ     | Ministère du Transport du Québec                                       |
| OMH     | Office municipal d'habitation                                          |
| OVT     | Occupation et de Vitalité des territoires                              |
| PARC    | Plan d'action régional concerté                                        |
| PRÉCA   | Persévérance et réussite éducative en Chaudière-Appalaches             |
| PL4     | 4e Plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté                     |
| RGFCA   | Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches                   |
| ST      | Statistiques Canada                                                    |
| TREMCA  | Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches         |
| TRLP    | Table régionale de lutte contre la pauvreté                            |
| URLS    | Unité régionale Sports et Loisirs                                      |



## ANNEXE 2 LISTE DES INDICATEURS UTILISÉS

### **Indicateurs relatifs à la concertation et à la mobilisation :**

- représentativité des acteurs participant à la mise en oeuvre des conventions d'aide financière;
- correspondance entre les initiatives soutenues et les priorités identifiées sur chaque territoire;
- proportion des plans d'action concertés qui disposent d'un mécanisme assurant la participation des personnes en situation de pauvreté;
- proportion des projets qui incluent une mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières.

### **Indicateurs relatifs à la réussite des projets :**

- nombre d'initiatives soutenues en cours et complétées par rapport à celles démarrées;
- proportion des initiatives qui atteignent à terme les cibles identifiées ou les objectifs qu'elles s'étaient donnés;
- nombre de personnes directement rejointes par les projets et les initiatives;
- proportion des initiatives réalisées en intersectorialité qui sont portées par plusieurs organisations dans différents secteurs.

D'autres indicateurs pourront également être utilisés selon le cas.